

---

---

# L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

---

---

C.-J. MAGNAN . . . . . Propriétaire et Rédacteur-en-chef

---

---



## Mgr de Laval en visite pastorale

Le mois de juin, dans notre province, est l'époque où nos SS. les évêques font leur visite pastorale aux différentes paroisses de leur diocèse respectif. De nos jours, les évêques de chez nous se transportent ordinairement d'une extrémité à l'autre de leur diocèse en bateau, en chemin de fer ou tout au moins en voiture. Au temps du premier évêque de Québec, c'est en canot qu'il fallait franchir l'immense espace que couvrait alors l'unique diocèse de toute l'Amérique du Nord.

## NOTES DIVERSES

## UNE INNOVATION IMPORTANTE

En vertu d'un récent arrêté ministériel, M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, M. l'abbé N. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, M. J. Ahern, doyen des professeurs de l'École normale Laval, et collaborateur à *L'Enseignement Primaire* depuis quinze ans, et M. V. Désaulniers, principal de l'École Belmont (Montréal), ont été nommés membres auxiliaires du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Ce sont d'excellentes nominations. Nous prions les nouveaux titulaires d'accepter nos plus sincères félicitations.

## LES VACANCES

Dans quelques semaines, le personnel enseignant entrera en vacances. Nous souhaitons à tous et à chacun repos et bonheur au sein de nos belles campagnes. Le temps des vacances est donné non seulement pour se reposer physiquement, mais aussi pour refaire les forces intellectuelles : de là la nécessité de bien choisir *ses lectures*. Sachons puiser à des sources saines et fraîches : ne lisons pas tout ce qui nous tombe sous la main.

## LA DISTRIBUTION DES PRIX LE 24 JUIN

Il serait à désirer que la distribution des prix, à la campagne, se fit le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale des Canadiens français. Ce jour-là, faisons flotter fièrement le drapeau canadien-français sur l'école primaire et mettons sur les lèvres de nos enfants des récitations et des chants patriotiques.

## A NOS SOUSCRIPTEURS

Cette livraison est la dernière de l'année scolaire : nous prions donc instamment *les retardataires* de s'acquitter envers l'administration : \$1.25, pas de timbres.

AVIS.—La souscription pour l'année scolaire 1906-1907 devra se payer autant que possible d'ici au 15 juillet prochain.

## PRIÈRE DE S'ADRESSER

Au Secrétaire de la Province ou au Surintendant de l'Instruction publique pour se procurer *Mon Premier Livre* ;

Au Surintendant de l'Instruction publique pour se procurer *Le Manuel de l'Instituteur catholique* ;

A W. Bussières, École normale Laval, Québec, pour se procurer les *Réponses* aux questions posées par le Bureau central.

Nous n'avons rien à voir dans la distribution de ces ouvrages.



---

## PEDAGOGIE

---

### Un bureau d'éducation à Ottawa

---

#### L'UNIFORMITÉ SCOLAIRE POUR TOUT LE CANADA

---

##### Projets inacceptables

Le 20 avril dernier, *La Patrie* publiait les lignes qui suivent :

« Dans Ontario, l'on ne s'efforce pas-seulement d'améliorer le système d'enseignement, mais l'on voudrait encore nationaliser les écoles.

« L'autre soir, devant l'association d'éducation d'Ontario, l'hon. M. Pyne, ministre de l'Instruction publique, s'est demandé si le temps n'est pas venu, et s'il ne serait pas préférable, de mettre entre les mains des élèves, dans le pays tout entier, les mêmes livres de classe. »

Le même jour, un correspondant écrivait dans *Le Canada* :

« A une assemblée de l'*Ontario Educational Association*, ces jours derniers, le président s'est prononcé en faveur de la création d'un bureau d'éducation à Ottawa sous le contrôle du gouvernement Fédéral, à l'exemple du bureau d'éducation à Washington. »

On le voit, aux yeux des instituteurs d'Ontario le projet de l'*uniformité scolaire* pour toutes les provinces du Canada et celui d'un *Bureau fédéral d'Education* sont intimement liés. C'est tellement le cas, que nos confrères des provinces anglaises sont d'avis que les partisans de l'unification scolaire ne réussiront à créer un système d'écoles nationales (*national schools*) qu'au moyen d'un *Bureau fédéral*. Ce bureau, sous le prétexte de recueillir des statistiques (1), aurait pour mission de préparer les voies à l'uniformité scolaire au Canada, laquelle uniformité conduirait bien vite notre pays à l'union législative. Ce rêve est caressé depuis près de cinquante ans par un grand nombre de francophobes, qui ne souhaitent rien moins que la *fusion* des races au sein de la Confédération. On sait que dans cette opération, aux yeux de nos adversaires, c'est l'élément canadien-français qui doit disparaître.

Cet immense projet de centralisation scolaire n'a qu'un but : enlever à la province de Québec son admirable organisation d'enseignement confessionnel et noyer, de cette sorte, l'élément catholique du Dominion dans la majorité

---

(1) Déjà le ministère de l'Intérieur, à Ottawa, a tous les pouvoirs nécessaires pour recueillir les statistiques.

saxone des neuf provinces canadiennes. Mais ce projet n'est pas neuf. Il a vu le jour à Halifax, lors d'une réunion de la *Dominion Educational Association*, août 1898, il eut pour parrain le Dr Harper, ex-inspecteur des écoles supérieures protestantes de la province de Québec. Le promoteur demandait « la création d'un département d'Éducation à Ottawa, sous le contrôle du gouvernement de la Puissance » (1). Dès 1897, l'idée d'un bureau fédéral avait été agitée dans quelques journaux de langue anglaise. Peu après, le comité exécutif de la *Dominion Educational Association* présenta au premier ministre du Canada un mémoire en faveur de la création, au siège du gouvernement central, d'un nouveau département du service civil, celui d'un bureau d'Éducation. Ce comité indiquait, dans son mémoire, le bureau d'Éducation de Washington comme devant servir de modèle au futur bureau canadien (2). Or, quelles sont réellement les attributions du Bureau de Washington ? Voici ce qu'un journal anglais cité par M. de La Bruère (3) dit à ce sujet :

« Aux États-Unis, aucune mesure adoptée ou projetée en matière d'enseignement élémentaire, supérieur, universitaire, industriel, médical, légal, sanitaire et spécial de quelque genre que ce soit, ne peut échapper au contrôle du Commissaire. » Ce commissaire, c'est le chef du Bureau d'Éducation de Washington.

En 1899, M. Harper exposait son projet devant les instituteurs protestants de Québec. Il déclara que pour créer un sentiment national commun à toutes les provinces du Canada, il fallait établir des *écoles nationales* fondues dans un même moule. Le résultat d'un pareil système est facile à concevoir : il aurait pour effet de faire disparaître toute différence de race et de religion pour ne constituer qu'un tout homogène à base anglaise et protestante, bien entendu. La belle devise de notre société Saint-Jean-Baptiste : *Nos Institutions, notre Langue, nos Lois*, n'aurait plus de place sur les murs des écoles nationales rêvées par M. Harper.

Dans cette même conférence à laquelle nous venons de faire allusion, M. Harper a été jusqu'à dire « que pour améliorer au Canada le système scolaire il ne faudrait pas hésiter à recourir, au besoin, au pouvoir central : «even to look to the federal executive for amelioration.» »

(1) Voir *Education et Constitution*, brochure très documentée, publiée en 1904 par l'honorable M. de La Bruère, surintendant de l'Instruction publique.

(2) Voir le texte même de ce mémoire dans la brochure de M. de La Bruère, page 92.

(3) *Education et Constitution*, page 20.

A sa réunion de mai 1899, le Comité catholique du conseil de l'Instruction publique adopta, à l'unanimité de ses membres, la proposition suivante que fit l'honorable Juge F. Langelier, appuyé par Monsignor Laflamme, ancien recteur de l'Université Laval :

« Que ce Comité, après avoir pris communication, à la demande du Surintendant, du mémoire que le comité exécutif de l'association d'Éducation du Dominion désire présenter au premier ministre du Canada, pour lui demander la création d'un département sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département n'est ni constitutionnelle ni désirable (1). »

De sorte que ceux qui sont sous l'impression que les tenants du Bureau fédéral ne visent qu'au perfectionnement des statistiques scolaires, sont absolument dans l'erreur.

Les promoteurs du projet que nous combattons veulent angliciser les Canadiens français, voilà l'exacte vérité.

D'ailleurs, pour bien se rendre compte de la vraie signification du projet Harper, nous n'avons qu'à placer à côté de ce projet celui de M. Robbins, principal de l'École normale McGill. A la réunion de la *Dominion Educational Association*, tenue à Ottawa, en 1901, M. Robbins proposa d'établir « une sorte d'enregistrement des instituteurs et des institutrices du Canada, et de créer un conseil spécial chargé de reviser les diplômes délivrés par les écoles normales et les bureaux d'examineurs des différentes provinces. Le but de cette revision serait de permettre aux diplômés d'obtenir un certificat ou brevet de capacité qui leur donnerait le droit d'enseigner dans toutes les parties de la Puissance (2). »

N'est-ce pas là du véritable *fédéralisme* en matières scolaires ?

Vers le même temps, la fameuse loi Roddick permettant d'établir un *Conseil médical* pour toute la Confédération canadienne était discutée à Ottawa. Ce que MM. Harper et Robbins voulaient réaliser dans le domaine de l'enseignement primaire, le Dr. Roddick cherchait à l'implanter, en biaisant, dans le domaine de l'enseignement secondaire et universitaire. Ce qui fit dire à l'honorable M. Turgeon, devant l'Assemblée législative de Québec, qu'une « immense conspiration avait été ourdie contre l'élément canadien-français catholique (3). »

(1) Voir les délibérations du Comité catholique, *L'Enseignement Primaire* de juin 1899, page 580.

(2) Le directeur de *L'Enseignement Primaire* assistait à la réunion où M. Robbins exposa son projet.

(3) Adopté à Ottawa le 15 mai 1902, le projet de loi Roddick fut repoussé par l'Assemblée Législative de Québec, à la Session de 1903. M. Turgeon, alors secrétaire de la province, prononça un discours remarquable contre le *bill* Roddick. L'honorable ministre condamna aussi les projets Harper et Robbins.

En 1901, le projet d'un Bureau fédéral fut de nouveau discuté par la *Dominion Educational Association*, réunie à Ottawa. Le Surintendant de l'Instruction publique de Québec combattit énergiquement le plan Harper, qui fut biffé *des ordres du jour*. Dans le comité des Vœux, nous combattîmes également le projet (1).

Tout le monde pensait la question enterrée, mais voilà que les instituteurs d'Ontario l'agitent de nouveau. Nous avons donc le droit, et c'est même notre devoir, de déclarer haut et ferme que la quasi totalité du personnel enseignant canadien-français est absolument opposé au projet d'un Bureau fédéral, aussi bien qu'à l'idée de créer au Canada des *écoles nationales*, au sens donné à cette expression par nos confrères du Haut-Canada.

La province de Québec est fière de son autonomie, et elle désire garder le plein contrôle de ses écoles. De toutes les autres provinces du Canada, seule elle respecte la constitution de 1867 en ce qui regarde les droits scolaires des minorités. Que les différents Etats du Canada s'efforcent donc de nous imiter au lieu de chercher à nous entraîner vers l'abîme du *grand tout*, où la nationalité canadienne-française irait se perdre sans retour.

C.-J. MAGNAN.

---

### Education morale *Suite*

---

(Notes recueillies pour « *L'Enseignement Primaire* »)

---

#### DU JUGEMENT

D. *Qu'est-ce que le jugement ?*

R. Le jugement est cette faculté de l'âme qui compare des idées, des faits et des objets et qui prononce sur tout ce qui nous entoure et nous est connu.

D. *Est-il important de développer cette faculté chez les enfants ?*

R. C'est du jugement que procèdent le bon sens et le tact, le bon sens qui n'est que le jugement pratique et qui guide sûrement l'esprit dans la conduite habituelle des affaires et dans les rapports ordinaires de la vie ; le tact ou cette impressionnabilité de l'âme qui rend sensibles les nuances les plus délicates de l'esprit ou du caractère de ceux avec qui nous vivons, nuances dont nous devons tenir compte dans nos rapports avec eux si nous voulons que ces

---

(1) Le directeur de *L'Enseignement Primaire* faisait partie du Comité des Vœux (Resolutions Committee) : Voir *Addresses and Proceedings of the Dominion Educational Association* 1901, page 23.

rapports soient doux et profitables. Le jugement vient en aide à l'imagination et à la mémoire. Il est important de développer cette faculté chez les enfants, parce que ce sont de tendres plantes pleines de sève.

*D. Comment exerce-t-on le jugement des enfants ?*

R. L'enfant naît observateur. Portez donc son attention sur les objets qui peuvent l'intéresser, lui en faire remarquer avec ordre la situation, la destination, les propriétés, les parties et leurs relations, en un mot soigner à ce point de vue les exercices d'intuition. Appeler aussi et surtout leur attention sur les événements de l'histoire, sur les faits publics et privés qui se passent sous leurs yeux ; leur en faire remarquer les causes et les effets et leur demander ce qu'ils en pensent. Les faire aussi rentrer en eux-mêmes pour y observer l'origine de leurs impressions, les conséquences de leurs propres actions. Les leçons d'histoire sainte et profane, des anecdotes, leurs actions journalières et celles des autres fournissent ici une ample matière. Diriger à ce point de vue les connaissances que l'on donne aux élèves et principalement l'enseignement du calcul et de la rédaction. Donner toujours aux élèves des idées claires et justes dans toutes les branches de l'enseignement scolaire. Les mettre surtout à l'œuvre et les diriger dans l'application qu'ils font de leurs connaissances ; cette épreuve affermira celles-ci tout en leur montrant la vraie mesure. Bien convaincre les enfants qu'observer ce que font les hommes sages dans le cercle de leur spécialité, écouter ce qu'ils disent, chercher auprès d'eux les conseils de leur expérience et de leur maturité est le véritable secret pour former un jugement sain et sûr. Apprendre aux enfants et leur montrer que pour bien juger, l'esprit doit être calme ; que tout ce qui obscurcit l'esprit et préoccupe le cœur ou la volonté émousse et affaiblit la faculté de juger, comme les passions et les préjugés. Être sobre de notions générales et d'abstractions, puisqu'elles ne sont pas à la portée des enfants.

#### DE LA RAISON

*D. Qu'est-ce que la raison ?*

R. La raison est cette faculté qui, à l'aide de l'expérience et de la réflexion ainsi que de l'autorité, dirige les opérations de toutes les autres facultés de l'âme, en recherchant, appréciant et produisant les motifs de ses actes.

*D. Est-il important de développer la raison chez les enfants ?*

R. Il est important de la développer pour elle-même, car c'est la première faculté de l'esprit. Il est important de développer la raison, parce qu'elle dirige toutes les autres facultés. C'est donc dans le jeune âge qu'il importe le plus de cultiver la raison, pour les motifs que nous avons mentionnés en parlant du jugement.

*D. Quand, comment, et par quels moyens principaux doit-on développer la raison des enfants ?*

R. Pour répondre à cette question, il faut d'abord consulter la marche de la nature, ou ce qui est la même chose, les lois de la Providence dans le



développement de la raison, ensuite ne pas perdre de vue la nature de cette faculté.

*Marche de la nature.*...L'enfant agit d'abord instinctivement, il suit ses inclinations. Mais bientôt sa raison se développe peu à peu et l'enfant commence tout naturellement à réfléchir, consulter son expérience et l'autorité avant d'agir. Donc, on doit commencer par développer et perfectionner les inclinations de l'enfant, puis s'adresser peu à peu et de plus en plus à sa raison ; appeler son attention sur les motifs de ses actes, afin de transformer ces penchants, ces actes irréfléchis, en actes raisonnables.

*Nature de la raison.*—Elle est renfermée dans la définition de cette faculté donnée plus haut. D'après cette définition, il faut donc habituer les enfants à rentrer en eux-mêmes avant d'agir et à reconnaître après avoir agi ce qu'ils ont fait, comment et pourquoi ils l'ont fait. En un mot, qu'ils se rendent compte des motifs de leurs actes. Les persuader que quiconque ne veut pas se tromper, doit apprendre à distinguer ce qui est réellement bon ou mauvais, utile ou nuisible, vrai ou faux de ce qui n'en a que l'apparence ; car les apparences sont souvent trompeuses. Leur laisser souvent la responsabilité de leurs actes. Ce premier essai de leur liberté sous le poids de la responsabilité leur apprend à réfléchir plus sérieusement et à mieux juger des difficultés. Apprendre aux enfants que les motifs de leurs actes ne sont pas toujours internes, mais qu'ils leur sont souvent fournis par leur propre expérience ou par le témoignage des hommes.

(A suivre)

FRS. LIENARD,

Professeur.

Montréal, Mai 1906.

---

### Un point d'histoire

---

*L'Avvenir du Nord* (15 mars) nous reproche d'avoir parlé de Louis XVI et de Marie-Antoinette en termes sympathiques et d'avoir dit que la Révolution de 1793 avait déchaîné sur la France une tempête diabolique. (Voir *L'Enseignement Primaire*, livraison de mars, page 413, 414.)

Nos lecteurs se rappellent que c'est au cours d'une leçon d'histoire du Canada que nous avons occasionnellement parlé de la Révolution française, précisément pour mettre en opposition la conduite généreuse de l'Angleterre vis-à-vis de l'Eglise, chez nous, comparée à celle de la France vis-à-vis du clergé et des religieux en 1793.

I. En qualifiant Louis XVI de *bon*, avons-nous manqué à la vérité ?

Laissons parler l'histoire.

« Louis XVI aimait le peuple et en était aimé, et rien ne faisait prévoir qu'un jour il mourrait sur un échafaud comme un criminel. C'était un prince bon et vertueux, mais il n'avait pas toute la fermeté de caractère qu'il eût fallu dans ces temps difficiles. »—Extrait des *Leçons d'Histoire de France*, par E. Brouard, Inspecteur de l'Ins-

truction publique, ancien inspecteur primaire à Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur, etc., page 82.

« Louis XVI avait vingt ans, il était bon et généreux ; son âme noble, faite pour les choses délicates et non pour les grandes entreprises, ne comprit dans l'agitation de la France que le besoin d'un règne plus moral et plus charitable. Il opposa aux habitudes voluptueuses de l'ancienne Cour une vie austère et simple ; aux exactions affreuses de 1770 des mesures libérales : réduisant les impôts, abolissant la torture, rasant deux prisons, affranchissant les derniers serfs de son domaine, distribuant aux pauvres l'argent de sa cassette, il gagna tous les cœurs à son avènement. »—Extrait de *l'Histoire de France* de Emile Chasle, professeur de faculté, page 161.

Dans une préface des *Lettres de Louis XVI* publiées dans la « Nouvelle Bibliothèque populaire » à Angers, chez Burdin & Cie, nous lisons : « Lors même qu'entraîné par le torrent qui le précipita avec la France dans l'abîme ; quand, cédant aux circonstances les plus impérieuses, il fait momentanément taire le cri de sa conscience pour éviter l'effusion du sang le plus impur, alors même, on voit une harmonie, une unité parfaites dans toutes ses idées morales. Ses erreurs, ses fautes ont, comme ses vertus, la source la plus pure. C'est toujours dans cet héroïsme d'humanité que l'on trouve l'origine de ses actions : c'est cette humanité sainte qui respire dans tous ses écrits. »

Enfin, lisons le jugement porté sur Louis XVI par le vertueux Malesherbes, jugement reproduit dans tous les manuels d'histoire de France : « Les Français, s'ils eussent été plus dignes de ce bon roi, auraient trouvé en lui le meilleur qu'ils eussent jamais eu... Oui, le meilleur, car il était aussi religieux que Louis IX, aussi juste que Louis XII, aussi bon que Henri IV, et n'avait aucun de leurs défauts... Ses plus grands torts sont de nous avoir trop aimés... de s'être trop considéré comme notre père, et pas assez comme notre roi ; d'avoir attaché son bonheur à nous rendre plus heureux que nous n'étions susceptibles de l'être... Mais tous ses torts appartenaient à ses vertus, au lieu que les nôtres sont la suite de nos vices. »

Nous n'en finirions pas si nous voulions citer les témoignages des historiens qui s'accordent sur la bonté de Louis XVI. Donc en écrivant dans « *L'Enseignement Primaire* » que ce malheureux roi *était bon*, nous sommes restés fidèles à la vérité historique.

Si le sujet que nous avons à traiter l'eût permis, nous aurions ajouté que Louis XVI avait parfois fait preuve de faiblesse, qu'il fut assez souvent indécis et inconstant dans sa politique. Mais ces défauts étaient plutôt le résultat de la bonté excessive du malheureux roi.

II. En disant de Marie-Antoinette qu'elle fut une *brave épouse*, avons-nous manqué à la vérité.

Écoutez ce témoignage de Louis XVI lui-même donné en présence de son généreux défenseur M. de Malesherbes : « Ah ! que ne peuvent-ils savoir (les Français révolutionnaires) jusqu'à quel degré de perfection elle (Marie-Antoinette) s'est élevée par nos infortunes ! » Puis il revenait (dit le *Précis de la captivité de Louis XVI*, publié à Lille, chez Lefort, en 1841,) sur les jours où la reine ne pouvait paraître, sans exciter de vifs et d'unanimes transports. Il réfutait ardemment toutes les calomnies semées d'abord par des courtisans perfides, et honteusement envenimées par d'atroces pamphlétaires. « On a été, disait-il, jusqu'à lui faire un crime de son attachement pour son frère. Il n'y a jamais eu dans mon royaume un cœur plus français que celui de

la reine. Je vois trop où tendent les factieux par cet acharnement à décrier tant de vertus, tant de qualités charmantes. On veut préparer le peuple à voir périr la reine ; sa mort est résolue.»

Ce témoignage de Louis XVI est corroboré par *Le Nouveau Larousse illustré*, volume 5, page 939 : « Il se forma assez vite une réaction, entretenue par des libelles, des pamphlets : des histoires ont récemment établi l'odieuse fausseté des accusations portées contre la reine, etc., etc. »

Puis tout le monde connaît la conduite noble et courageuse de Marie-Antoinette dans la prison du Temple. En présence du jugement impartial de l'histoire, avous-nous manqué à la vérité en qualifiant Marie-Antoinette de *brave épouse*.

Comme reine, elle a pu se tromper. Par exemple, elle aurait peut-être mieux fait de se rendre à l'instante prière de Barnave, qui, revenu à de meilleurs sentiments et voulant sauver le roi, proposait la monarchie constitutionnelle. En optant pour le peuple contre la noblesse, Marie-Antoinette aurait peut-être prévenu le règne de la Terreur. Mais en refusant tout compromis qui aurait eu pour résultat d'amoin-drir le principe de la monarchie absolue, la reine obéissait à un sentiment légitime et facile à expliquer après quatorze siècles de régime royal.

III. En écrivant dans *L'Enseignement Primaire* de mars, qu'en 1793, « Tout entiers à leur Dieu et à leur patrie, les Canadiens avaient écouté avec indifférence le bruit infernal que produisait dans l'ancienne mère patrie l'horrible tempête que le vent diabolique de la Révolution y avait déchaînée, » avous-nous manqué à la vérité historique ?

On sait que l'histoire de la Révolution comprend deux phases bien distinctes : 1° Celle des revendications raisonnables et de l'abolition de privilèges exorbitants ; 2° celle de la Terreur, de la guillotine, de l'anarchie.

Louis XVI, dans l'intérêt de la paix et par amour pour son peuple, sanctionna presque toutes les réformes de l'assemblée nationale. Il eut même la faiblesse de sanctionner la constitution civile du clergé, constitution en vertu de laquelle les prêtres étaient obligés de prêter un serment qui était une apostasie formelle à l'égard de l'Eglise de Rome (1). C'est à partir de cette date que la Révolution, conduite par des monstres humains comme Robespierre, Marat, Danton, Pétion, devint réellement diabolique. Les prêtres, les religieux sont traqués à cause de leur foi ; un très grand nombre sont mis à mort en haine de la religion catholique (2). Les atrocités commises durant les *Massacres de septembre* sont inouïs dans l'histoire du monde civilisé. C'est durant ces jours épouvantables que tous les prêtres renfermés aux Carmes furent égorgés et que la princesse de Lamballe, l'amie de Marie-Antoinette, fut assassinée. « Son corps, dit Drioux, fut honteusement mutilé, et ses bourreaux mirent sa tête et son cœur au bout d'une pique pour les promener dans Paris. Ils eurent la barbarie d'éveiller au Temple la famille royale et de lui donner en spectacle la vue de ces restes sanglants. » La Terreur régnait par toute la France, les églises, profanées et pillées, servaient au culte de la déesse Raison.

(1) Voir *l'Histoire de France* de Drioux, page 236.

(2) Voir *Les Contemporains*, 7 janvier 1906. On y lit avec intérêt cette belle page : *Les seize Carmélites de Compiègne, Martyres sous la Révolution...* Après une enquête canonique, lente et sage, le pape Léon XIII déclara ces saintes victimes vénérables, le 16 décembre 1903, et le pape Pie X, par un décret du 24 juin 1905, les a proclamées martyres.

D'ailleurs, les témoignages de Barnave, de Vergniaud et de Mirabeau lui-même prouvent à l'évidence que la *Révolution Sanglante* était combattue par les meilleurs amis de la France. Ces trois chefs de la *Révolution constitutionnelle* voulurent prévenir les horreurs de la Terreur, mais il était trop tard.

Accusé de modération par Robespierre, Vergniaud lui répond: « Si pour être patriote, Robespierre, il fallait se déclarer le protecteur du meurtre et du brigandage, vous pouvez prendre acte de ma déclaration: je ne suis pas patriote, je suis modéré. » (1)

Répondant à Robespierre, qui demandait, à la suite de Pétion, l'appel immédiat d'une Convention nationale qui déciderait du sort de Louis XVI, Barnave déclara que tout prolongement de la Révolution était désormais un grand désastre. « On nous fait un grand mal, quand on perpétue ce mouvement révolutionnaire qui a détruit tout ce qui restait à détruire; qui nous a conduits au point où il fallait arrêter, et qui ne cessera que par une détermination commune, un rapprochement, si je puis m'exprimer ainsi, de tout ce qui doit composer à l'avenir la société française. » (2)

Et Mirabeau, devinant les projets sanguinaires des Jacobins, mit son éloquence au service de la cour, pour conjurer les violences qu'il pressentait; malheureusement, il mourut au lendemain de l'un de ses triomphes oratoires (2 av. 1791.)

Il y a donc eu, à proprement parler, deux révolutions de 1789 à 1794, et la dernière, la Sanglante, nous l'avons qualifiée de *diabolique* (3). Quand on sait les détails de ce drame horrible, le mot n'est pas trop fort.

En insinuant que nous avons manqué à la vérité historique, notre confrère de l'*Avenir du Nord*, qui nous avait, jusqu'ici, traité avec loyauté, a été injuste envers nous.

C.-J. M.

### Feu M. le Chanoine Trépanier

#### TRAITS ÉDIFIANTS

Dans la *Semaine Religieuse* de Montréal du 26 mars dernier, M. l'abbé Alph.-E. Deschamps rend un délicat hommage à son vénéré prédécesseur, feu M. le chanoine F.-X. Trépanier. Nous ne pouvons résister au désir de citer ce beau trait de charité:

« Nous devons à l'édification générale, de dire qu'il réalisa un jour à la lettre l'image du Pasteur, qui, courant à la recherche d'une brebis égarée, la prend sur ses épaules pour la rapporter au bercail. Au cours de ses tournées évangéliques, averti qu'il trouverait dans un pauvre quartier de la ville un enfant que son infirmité rendait insupportable à ses parents, il s'empresse de se rendre à l'endroit indiqué pour demander qu'on la lui confie, et ne pouvant compter que sur lui-même pour emmener la petite infortunée jusqu'à l'institution, il la prend dans ses bras, et, nouveau Vincent de Paul, l'emporte avec des soins tout maternels et la remet entre les mains des religieuses. »

(1) *Eloquence révolutionnaire*, p. 234.

(2) *Les prosateurs français des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, par F. Godefroy, p. 502.

(3) C'est bien de cette époque que nous avons parlé, puisque le passage incriminé par notre confrère commence par ces mots: « Au moment où le bon roi Louis XVI montait sur l'échafaud... » Au cours d'une leçon d'histoire du Canada, ce n'était pas le temps d'entrer dans des détails multiples sur la Révolution, nous parlions occasionnellement.



Un autre trait qu'un témoin oculaire et digne de foi nous rapporte : Une élève sourde-muette en retard ne parvenait pas à comprendre ce qu'est Dieu. Après plusieurs mois d'efforts, ses maîtresses se découragèrent. On vit le bon M. Trépanier, souffrant, se trainant à peine, se rendre à la classe où se trouvait la pauvre sourde-muette. Et là, en présence de l'élève, afin de lui enseigner intuitivement la haute et respectueuse idée que nous devons avoir du Créateur, le saint vieillard se mit péniblement à genoux devant le tableau noir et y écrivit le mot *Dieu*, invitant ensuite la *chère petite païenne* à imiter son noble exemple.

Voilà un trait qui mériterait d'être fixé sur la toile.

---

## L'HYGIENE A LA CAMPAGNE

---

### La maison d'habitation (1)

---

On nous permettra peut-être de faire l'histoire de la maison d'habitation à travers les âges. A l'époque préhistorique, l'homme habitait des cavernes, des excavations rocheuses, des huttes faites de terre et de plantes ; il mangeait et il dormait dans des troncs d'arbres. Ce logement primitif a fait place, chez les pasteurs et les populations nomades, à des tentes d'écorces et de peaux de bêtes. Peu à peu, l'homme, sentant naître en lui le besoin plus impérieux de se fixer au sol, inspiré par le double sentiment de la propriété et de sa conservation, se construisit ce qu'on peut appeler la première maison d'habitation. Cette maison, dans sa grande simplicité, constituait, déjà, un grand progrès au point de vue social et moral. Elle était, ou plutôt elle formait le premier noyau de ces agglomérations qui furent les premières bourgades, les premiers villages.

Au point de vue social, la construction de cette première maison permanente a fait naître dans l'homme le désir de conserver le fruit de son travail. Et puis, peu à peu, le champ qu'il cultivait autour de sa résidence lui est apparu comme une œuvre à la fois utile et pleine de charmes, lorsqu'il a compris qu'il en était le légitime propriétaire. Il a, alors, cessé ses pérégrinations et s'est attaché à sa demeure et il a fondé la famille.

Au point de vue moral, ce n'est que lorsque l'homme eut bien compris les inappréciables bienfaits d'une demeure permanente, qu'il s'est rappelé qu'il était le chef d'une famille qu'il devait élever, aimer et protéger. De cette époque datent les premiers et rapides perfectionnements apportés à la maison d'habitation ; perfectionnements qui ont vu leur parfait épanouissement chez les Grecs et chez les Romains.

Il est curieux de constater que les Grecs et les Romains, ces derniers surtout, possédaient une notion beaucoup plus exacte de l'hygiène de l'habitation que les habitants du moyen âge. Comme nous le disions dans un article précédent, l'habitation est le criterium de la civilisation d'un peuple. Entre les commodités hygiéniques de sa demeure, et le mouvement du progrès social où il vit, il y a une correspondance incontestable.

---

(1) Voir la livraison de mai 1906.



Les archéologues nous ont promené à travers toutes les transformations de la maison d'habitation à travers les siècles. Avec eux nous étudions la maison du moyen-âge, et nous constatons que dans la construction de celle-ci, l'architecte était plus hanté par le souci des fantaisies sculpturales que par les préoccupations hygiéniques.

La science de l'hygiène, adaptée à la maison d'habitation est d'application toute récente. C'est en Angleterre que l'on en a fait les premières et heureuses expériences, au commencement du dernier siècle. Aujourd'hui le logement anglais sert d'exemple et de modèle à tout le monde civilisé.

Les prescriptions de l'hygiène sont entrées intimement dans les mœurs anglaises, et l'on en fait partout et toujours la règle de sa vie. Aussi, il est beau de constater quels heureux résultats on a obtenus en ce pays naturellement insalubre. On a fait du logement de tout citoyen anglais le *sweet home* tant vanté. La question de la salubrité du logement de la famille préoccupe aujourd'hui tous les économistes. Il appartient à l'instituteur de suivre de près ce mouvement, pour faire part de ses développements à ceux qu'il a mission d'instruire et de former.

Montmagny, juin 1906.

J.-G. PARADIS, M. D.

---

## CONSEILS D'UN INSPECTEUR D'ÉCOLES

---

### Chants et récitations

---

A maintes reprises, des voix autorisées se sont élevées pour dire que l'esprit national n'avait pas poussé d'assez profondes racines chez notre peuple.

Il faut bien l'avouer, le patriotisme de nos gens est très peu développé ; ce ne sont pas les pétarades ni les discours *boursoufflés* de la St-Jean-Baptiste, qui ne durent qu'un jour, qui prouvent que notre patriotisme soit réellement pratique.

Que de fois il eût pu s'affirmer davantage pour notre plus grand bien et l'honneur de notre race, s'il avait été plus combatif.

Aujourd'hui, plus qu'en aucun temps, il est opportun que nous nous tenions groupés sous l'égide de l'idée nationaliste si nous voulons maintenir notre intégrité comme peuple.

Nous habitons un jeune pays, mais dont l'étendue égale presque l'Europe entière, et nous avons à peine un huitième de la population de la France.

A chaque saison, la vague européenne déverse sur nos bords des hordes cosmopolites, et ce n'est pas précisément ce que nous pourrions appeler la *crème des vieux pays*.

Bien que la province de Québec, peuplée en grande majorité par des Canadiens français, ne soit pas en danger immédiat de submersion, il importe de préparer dès aujourd'hui des digues afin d'empêcher à tout jamais l'invasion des idées subversives, délétères, trop modernes pour nous, que ne manquent pas de semer sur leur passage ces étrangers qui viennent demander au sol canadien la subsistance que la vieille Europe leur refuse.

Si nous voulons rester fidèles à nous-mêmes, nous devons nous efforcer d'atteindre ce but, et l'un des moyens les plus propres pour y arriver, c'est de développer davantage le patriotisme chez les nôtres.

Pour avoir un peuple animé d'un patriotisme agissant, il importe que chaque individu reçoive une formation adéquate, et pour cela il ne faut pas attendre que l'enfant soit devenu homme. C'est dans son enfance qu'on doit s'efforcer de lui inculquer ces sentiments ; c'est à l'institutrice qu'incombe le devoir d'ouvrir l'intelligence des élèves à ces aspirations. Tout enseignement rationnel devrait développer et graver profondément dans le cœur et l'esprit de nos enfants, cette trinité d'idées : Dieu, patrie, nation.

Après l'étude de la langue maternelle et de l'histoire du Canada rien n'est plus propre à développer l'amour du sol natal que les chants et les récitations patriotiques.

Les enfants aiment le chant, naturellement, il est bien vrai que tous n'ont pas une voix pour le bien rendre, mais la plupart ont le sens de l'ouïe assez développé pour en goûter l'harmonie.

C'est là une excellente occasion pour nos éducateurs de cultiver et de développer l'esprit national chez les élèves.

Dans les séances scolaires, le chant, généralement, occupe une bonne place, mais il arrive trop souvent que le chant canadien brille par son absence : on vit d'emprunt en oubliant *l'étoffe du pays*.

Quand dans nos longues soirées d'hiver nos jeunes gens veulent s'égayer, ils n'ont que des chants étrangers ou encore de ces chansons vides de sens, de ces comolaines à la juif-errant. Trop heureux encore quand ce ne sont pas des couplets grivois où le double sens est le seul relief.

Il y aurait donc quelque chose de plus à faire, à ce point de vue dans nos écoles. Avec un peu de bonne volonté, sans empiéter sur le temps consacré aux heures de classe, il serait facile, à chaque institutrice, d'ornez la mémoire de ses élèves de quelques-unes de nos belles chansons nationales. Appris sur les bancs de l'école, ces chants de chez nous ne s'oublieraient jamais et iraient jeter, dans les réunions de famille, la note gaie et patriotique tout à la fois.

De même que le chant, les récitations sont aussi un puissant moyen de développer le patriotisme chez les élèves.

Il n'est pas nécessaire d'être un lettré pour goûter un récit en vers ou en prose ; il suffit d'avoir le sentiment du beau quelque peu développé. C'est un devoir pour les éducateurs de cultiver ce goût qui existe à l'état de germe dans l'intelligence de la plupart des enfants. De plus, il faut en orienter le développement vers un but national. C'est donc dire qu'on doit faire une part aussi large que possible aux auteurs canadiens.

Si ces morceaux sont expliqués et commentés par l'institutrice avant d'être confiés à la mémoire des élèves, ils ne s'effaceront jamais de leur mémoire ; les paroles pourront s'envoler, mais les idées resteront.

Les auteurs dont les œuvres sont à la disposition du corps enseignant ne manquent pas. Des voix autorisées et désintéressées ont proclamé la valeur de leur talent et il n'y a plus de raisons aujourd'hui d'élever des doutes sur la valeur d'un grand nombre d'entre eux.

L'abbé Camille Roy a publié, dans les numéros de février, mars et avril de cette revue, un tableau historique de l'histoire et de la littérature canadienne qui sera d'une grande utilité aux institutrices. Voici, d'après l'auteur de ce travail, les principaux

poètes canadiens dont les œuvres offrent une mine presque inépuisable pour les besoins de l'école primaire : Michel Bibaud, F.-X. Garneau, Joseph Lenoir, Octave Crémazie, Louis Fréchette, Pamphile Lemay et W. Chapman.

*L'Enseignement Primaire* publie aussi, à chaque mois, quelques morceaux choisis qui forment un recueil des mieux appropriés à l'usage des éducateurs.

Donc, à l'avenir, plus de scrupule et que l'élan soit général ; que dans toutes les écoles on apprenne aux élèves nos principaux chants canadiens et quelques morceaux pour récitations choisis dans le répertoire de nos littérateurs canadiens.

Encore une fois, ce sera un puissant moyen de développer le patriotisme de la génération de demain—et de la rendre plus forte parce que plus unie—afin qu'elle soit en mesure de tenir tête aux dangers qui pourront se présenter à l'avenir, et contribuer ainsi à rendre toujours de plus en plus respecté le nom des nôtres sur le sol du Canada.

Juin 1906.

G.-E. MARQUIS,  
*Insp. d'écoles.*

## LEÇON DE CHOSSES

*Qu'entend-on sous ce nom ? Objet de la leçon de choses. Quelle méthode employer pour rendre ces leçons aussi pratiques et aussi éducatives que possible ?*

I. DÉFINITION DE LA LEÇON DE CHOSSES.—La leçon de choses a son objet bien défini, son domaine déterminé, sa méthode propre. Elle a pour but de faire connaître aux jeunes enfants, par l'observation directe des choses, les objets usuels qui les entourent.

I. OBJET DE LA LEÇON DE CHOSSES.—Ce qu'il ne faut pas confondre, c'est l'enseignement par l'aspect et la leçon de choses. L'enseignement par l'aspect est une méthode générale qui peut s'appliquer à peu près à toutes les branches de l'enseignement (histoire, géographie, arithmétique et morale même...) La leçon de choses est une application de cet enseignement ; il en est même la forme essentielle ; mais son domaine et son but sont moins étendus, plus précis.

1. Son domaine : c'est celui des connaissances physiques et naturelles. Elle s'adresse plus spécialement aux élèves du Cours inférieur : elle est pour ce cours la forme rudimentaire de l'enseignement scientifique.

2. Son but est multiple : a) Donner des connaissances utiles aux enfants en leur faisant examiner avec attention et méthode les objets et les êtres qui les entourent, pour qu'ils en connaissent la nature, les usages, les avantages, les inconvénients.

b) Apprendre aux enfants à formuler clairement et correctement leurs observations : c'est une excellent exercice de langage ;

c) Cultiver, par l'exercice des sens, l'intelligence de l'enfant, former l'esprit d'observation, apprendre à réfléchir, à raisonner, à penser ;

d) Enfin, préparer l'enfant, en lui faisant connaître les objets mêmes, à l'étude des sciences physiques et naturelles ; l'habituer à voir les faits particuliers, à les rapprocher, à les comparer, et lui donner ainsi les premières notions des lois du monde physique.

III. PROGRAMME DES LEÇONS DE CHOSSES.—I. Ce programme varie avec le milieu même : Il comprendra l'étude des plantes, des animaux, etc... à la campagne ; celle des machines, des modes d'éclairage... à la ville ;— Il s'inspire aussi de la marche des saisons ou des travaux du moment (étudier la vendange en automne, le chauffage en hiver, etc...)

2. *Les sujets de leçons* seront tirés du monde connu des enfants : on a tout intérêt et tout profit à délaissier les sujets *exotiques* (leçons de choses sur l'éléphant, le chameau !...) pour s'attacher surtout aux objets pris dans l'entourage de l'enfant (chien, bœuf :—blé, farine ;—etc...) Rechercher surtout les objets vraiment *pratiques*, prêtant à une étude fructueuse : papier, bougie, charbon, fleur, fer, savon, etc...

IV. MÉTHODE DES LEÇONS DE CHOSSES.—I. Le *principe* essentiel est de *montrer* les choses, de les faire *observer*, et de dégager dans une *causerie* familière les résultats de cette étude attentive.

2. *Plan général d'une leçon de choses*.—On aurait tort de croire que la forme de la leçon de choses est rigide. Cette forme, très souple, peut varier avec chaque objet étudié. Cependant, nous recommanderions la marche suivante : a) Dans une *première partie*, *observation directe* de l'objet par les enfants. Le maître fait examiner aux élèves *l'aspect* extérieur de l'objet (forme, couleur, poids, consistance...) ; il appelle l'attention sur la *nature*, la *composition* de l'objet (étude des diverses parties de la fleur...) ; il fait *comparer* avec d'autres objets semblables, dissemblables... ; il arrive aux *propriétés* de l'objet, à ses usages...—Les enfants n'ont qu'à faire appel à leur expérience personnelle, ou à exprimer leurs observations, sous la direction du maître.

b) Dans une *deuxième partie*, le maître, par de petites *expériences*, ou des *questions* graduées, amène les enfants à étendre le cercle de leurs observations, à raisonner : c'est la partie de *recherches et d'investigations* qui conduit les enfants à l'étude de faits plus généraux, de lois physiques (avec un *bouchon* de liège, placé dans l'eau, le maître donnera une première idée du principe d'Archimède ; avec du *papier* roulé en boule coupé en menus morceaux, ou laissé en feuille, il donnera une première idée de la chute des corps ; en frottant ce papier, il pourra montrer sommairement ce qu'est l'électrisation par frottement, etc...).

3. *Forme de la leçon*. Ce sera une *causerie*, où les élèves devront jouer un rôle actif.—Cette causerie ne sera point un *bavardage* laissé au hasard. Le maître aura soin d'en régler auparavant la marche, d'en tracer le cadre, afin que l'observation de l'objet se fasse dans un ordre logique : c'est le seul moyen d'arriver à une étude fructueuse, et aussi d'habituer l'enfant à observer avec ordre et suite.

V. AUXILIAIRES DE LA LEÇON DE CHOSSES.—Autant que possible, il faut *montrer* les choses dont on parle. Le maître aura donc soin de préparer avant chaque leçon son *matériel d'enseignement*. Mais pour éviter les recherches du moment, les oublis regrettables, il constituera :

1. *Un musée scolaire* : musée *pratique*, d'où sont bannies les curiosités inutiles et encombrantes, où sont rassemblés les objets propres à être étudiés dans les leçons de choses (produits agricoles, industriels de la région, objets usuels...).

2. *Une collection de gravures* : images, tableaux, gravures qui suppléent aux choses elles-mêmes quand celles-ci font défaut. Nos classes sont malheureusement dépourvues en général de ces collections d'images aussi indispensables que le musée pour intéresser et instruire les élèves. S'ingénier à y suppléer (petites collections de gravures, de vignettes, etc.)

3. *Les promenades scolaires* (à une manufacture, à une carrière...) sont excellentes pour *faire voir* et *faire comprendre* aux enfants.

VI. CONCLUSION.—La leçon de choses est donc un exercice très important de nos « petites classes ». Elle initie les enfants aux premières notions scientifiques ; elle cultive leurs sens, éveille leur intelligence. Ne nous étonnons donc pas que Montaigne, Rabelais, Fénelon, Rousseau et tant d'autres pédagogues aient recommandé son emploi.

(*Moniteur des Instituteurs primaires belges.*)

## DOCUMENTS OFFICIELS

COMITÉ CATHOLIQUE

DU

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

SESSION DU PRINTEMPS 1906

Séance du 9 mai 1906.

Présents : M. le Surintendant, président ; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr Blanche, vicaire apostolique ; M. le chanoine Gaspard Dauth, représentant Mgr l'archevêque de Montréal ; M. l'abbé Samuel Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown ; Mgr J.-C. K.-Laflamme, représentant Mgr l'évêque de Valleyfield ; M. l'abbé J.-L.-H. Roy, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke ; M. Eug. Crépeau, l'honorable Th. Chapais, l'honorable H. Archambault, M. H.-R. Gray, l'hon. Dr J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, l'hon. juge Robidoux, M. Hector Champagne, M. Mathias Tellier, M. l'abbé Rouleau, M. l'abbé Dubois, M. John Ahern, M. J.-P.-V. Desaulniers.

Lecture des lettres de Mgr l'archevêque de Montréal, déléguant M. le chanoine Dauth, de Mgr l'évêque de Charlottetown, déléguant M. l'abbé Samuel Turbide, de Mgr l'évêque de Valleyfield, déléguant Mgr J.-C. K.-Laflamme et de Mgr l'évêque de Sherbrooke, déléguant M. l'abbé J.-L.-H. Roy, pour les remplacer à la présente session de ce comité.

Lecture de l'arrêté ministériel nommant membres du comité catholique du conseil de l'Instruction publique : M. l'abbé Thomas-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval de Québec, M. l'abbé Nazaire Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, Montréal, M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval, Québec, et M. Joseph-Philippe-Victorien Desaulniers, principal de l'école Belmont, Montréal.

Le procès-verbal de la précédente session est adopté.

Le comité chargé d'étudier les règlements concernant l'hygiène, fait le rapport qui suit, lequel est adopté :

Session du 8 mai 1906.

Présents : l'hon. B. de La Bruère, président ; l'hon. juge Robidoux, l'hon. H. Archambault, l'hon. J.-J. Guerin, M. Hector Champagne.

« Votre sous-comité, après avoir étudié de nouveau le projet des règlements soumis par le Conseil d'Hygiène de la province, a l'honneur de faire le rapport suivant :  
« En vertu de la loi d'hygiène publique, 1901, art. 9, le Conseil d'Hygiène a le pouvoir de faire des règlements pour les objets mentionnés au dit article, et ces règlements deviennent en vigueur après avoir été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil :

« En vertu de la loi de l'Instruction publique de cette province, 62 Vict., ch. 28, art. 55, chacun des comités du Conseil de l'Instruction publique peut également, avec l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, faire des règlements pour l'organisation, l'administration et la discipline des écoles publiques ;

« En vertu de la dite loi de l'Instruction publique de cette province, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a fait des règlements pour les objets ci-dessus mentionnés : ces règlements ont été approuvés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, et ils sont actuellement en vigueur. Ces règlements renferment des dispositions relatives à l'hygiène ;



« Et votre sous-comité croit qu'il vaut mieux que chacun des comités du Conseil de l'Instruction publique continue à posséder et à exercer le droit que la loi lui accorde de réglementer les questions relatives à l'hygiène dans les écoles publiques et il est d'opinion qu'il n'est pas à propos que le comité catholique intervienne dans le projet de règlement soumis par le Conseil d'Hygiène de la Province, soit pour l'approuver, soit pour le désapprouver ;

« Votre sous-comité désire, de plus, exprimer le vœu que les règlements faits par le Conseil d'Hygiène de la Province et ceux faits par chacun des comités du Conseil de l'Instruction publique relativement à ce qui concerne l'hygiène dans les écoles publiques soient, autant que possible, conformes les uns aux autres.

Signé,

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

*Président.*

Le sous-comité de législation fait le rapport qui suit de sa session du 8 mai 1906, à laquelle étaient présents : M. le Surintendant, président ; Mgr Bégin, Mgr Blais, l'hon. H. Archambault, l'hon. Thomas Chapais.

Ce sous-comité, après avoir examiné le projet de refonte des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui lui est soumis, en recommande l'adoption et la publication en faisant les réserves qui suivent :

« Art. 16 amende l'article 121 § 6 des règlements du comité catholique en substituant aux mots : « autorité religieuse et civile » ceux qui suivent : « les personnes qui, en vertu de la première partie de l'article 73 de la loi de l'Instruction publique, sont déclarés être visiteurs pour toutes les écoles de la province. »

« Art. 26, 31, 32 et 34 reproduisant les articles 69 a, 69 b, 69 c et 69 d ne sont pas adoptés, vu que les articles 92, 97 et 98 des règlements du comité catholique qu'ils sont appelés à remplacer sont considérés comme suffisants.

« Art. 35. Cet article reproduisant l'article 69 e des règlements du conseil d'hygiène n'est pas adopté, vu l'impossibilité de l'appliquer dans certains cas.

« Les articles 36 et 37, reproduisant les articles 69 o et 69 p des règlements du conseil d'hygiène, n'ont aucune raison de faire partie des règlements du comité catholique.

« Les articles 38, 65, 66, 67 et 68 reproduisant les articles 69 j, 69 k, 69 l et 69 m ne sont pas adoptés, attendu que l'article 102 des règlements du comité catholique semble suffisant pour les mêmes fins.

« Les articles 40, 41, 42 reproduisant les articles 69 g, 69 h, et 69 i des règlements du comité d'hygiène ne sont pas adoptés parce que l'article 100 des règlements du comité catholique qu'ils sont appelés à remplacer paraissent suffisants.

« L'article 47 reproduisant l'article 69 u des règlements du conseil d'hygiène n'est pas adopté.

« L'article 52 reproduisant l'article 69 n des règlements du conseil d'hygiène n'est pas adopté, parce que les articles 105 et 109 des règlements du comité catholique qu'il remplace, en partie, sont suffisants.

« Art. 61 amendant l'article 106 des règlements du comité catholique n'est pas adopté.

« L'article 63 reproduisant l'article 69 t des règlements du conseil d'hygiène devra être combiné avec l'article 118 des règlements du comité catholique.

« L'article 64 reproduisant l'article 69 f des règlements du conseil d'hygiène n'est pas adopté, l'article 99 des règlements du comité catholique paraissant suffisant.

« L'article 68 reproduisant l'article 69 q des règlements du conseil d'hygiène n'est pas adopté, n'ayant pas raison de faire partie des règlements du comité catholique.

« Les articles 124 et suivants et 126 ne sont pas adoptés. »

(Signé)

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

*Président.*

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques fait le rapport qui suit :

Session du 8 mai 1906.

Présents : Mgr Blais, président; l'honorable M. Robidoux, l'honorable M. Guerin, M. le Surintendant.

1° « Traité élémentaire d'anatomie, de physiologie, et d'hygiène privée, destiné aux écoles », par le Dr Paul-E. Prévost.

Ce sous-comité ne croit pas devoir revenir sur la décision déjà prise sur ce traité à sa session du 9 septembre 1902

2° « Abrégé chronologique de l'Histoire du Canada », par les frères Maristes.

Ce livre n'ayant pas été communiqué aux membres de ce sous-comité, en temps utile, ce sous-comité ne peut exprimer, maintenant, ses sentiments sur sa valeur.

3° « Petit traité d'Hygiène à l'usage des écoles primaires », par le Dr J.-G. Paradis.

Ce traité peut être mis avantageusement entre les mains des instituteurs et institutrices comme livre du maître.

(Signé) ANDRÉ-ALBERT, évêque de St-Germain de Rimouski.

*Président.*

Communication est donnée d'une circulaire relative au « Second congrès d'Hygiène scolaire » qui aura lieu à Londres, au mois d'août 1907.

Un projet d'amendement à la loi scolaire, à l'effet de supprimer l'article 245, est soumis. Le Comité est d'avis qu'il n'est pas désirable que la loi soit amendée dans ce sens.

Le comité n'est pas d'opinion que l'article 507 de la loi de l'Instruction publique doive être abrogé.

Le comité recommande de payer sur son fonds de réserve une somme de trois mille piastres qui devra être payée à l'école normale des filles Jacques-Cartier de Montréal, en vertu d'un arrêté ministériel en date du 27 mars 1906.

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, secondé par Mgr Laflamme, ce comité recommande « que M. l'abbé F.-X. Ross soit nommé principal de l'école normale « des filles à Rimouski. »

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, secondé par l'honorable H. Archambault, le comité recommande aussi : « que M. J.-B.-Robert Fortin, instituteur à « Trois-Pistoles, soit nommé professeur à l'école normale des filles de Rimouski. »

Il est résolu que l'article 27 des règlements de ce comité doit être amendé en substituant les mots « Rivière-au-Renard » au mot « Tadoussac ».

M. M.-Th. Stenson donne l'avis qui suit :

1° Vu que les conférences pédagogiques données par les inspecteurs d'écoles sont efficacement remplacées par les congrès pédagogiques diocésains tenus annuellement à présent, les conférences pédagogiques des inspecteurs soient discontinuées.

2° Qu'il est important que les inspecteurs d'écoles fassent une visite à chaque école de leur district d'inspection au commencement de l'année scolaire, pour aider à la distribution des divisions des classes et pour donner, à chaque instituteur ou à chaque institutrice, les notions de pédagogie dont il, ou elle, pourrait avoir le plus besoin dans son cas particulier.

3° Que le salaire des inspecteurs d'écoles étant déjà trop faible pour subvenir aux dépenses de voyages de ces officiers, qu'il est juste et opportun que les frais de voyages de cette première visite d'inspection leur soient alloués.

4° Que la somme allouée pour les frais de déplacement des institutrices qui assistent aux conférences données par les inspecteurs, c'est-à-dire environ \$7,500 par année, soit appliquée à indemniser les inspecteurs d'écoles de leurs frais de voyages pendant cette première visite.

5° Qu'une indemnité de \$1.75 par jour, pendant le temps de la visite, suffirait à rémunérer ces officiers pour toutes les dépenses nécessaires à cette fin.

Le comité autorise le couvent des Sœurs de la Congrégation de St-Malo à prendre le titre d'académie, et l'école No 1 de Normandin, Chicoutimi, à prendre celui d'école intermédiaire.

Il est résolu que la prochaine session de ce comité aura lieu le quatrième mercredi du mois de septembre 1906.

Signé  
BOUCHER DE LA BRUÈRE,  
*Président.*

Signé: PAUL DE CAZES,  
*Secrétaire.*

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU  
FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'EN-  
SEIGNEMENT PRIMAIRE. SESSION DU MOIS DE  
DECEMBRE 1905.

Séance du 7 décembre 1905.

Présents : Le Surintendant de l'Instruction publique, président, M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Québec, MM. H.-M. Cockfield, B. A., et M. C. Hopkins, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants et M. J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal de la dernière session annuelle de la commission administrative tenue à Québec, le 28 et le 29 décembre 1904, est lu et adopté.

Le secrétaire fait lecture du rapport suivant :

Recettes et dépenses du fonds de pension pour l'année terminée le 30 juin 1905 :

REVENU

Recettes .....	\$44,551.06
Dépenses .....	42,588.62
Surplus .....	1,962.44

Ce surplus ajouté à ceux des années précédentes qui sont de \$6,825.89 forme le total de \$8,788.33 déposé au bureau du Trésorier de la province, disponible pour les pensions.

LE CAPITAL

Il a été ajouté au capital \$347.97. Il est présentement de \$189,174.34 portant intérêt à un taux de cinq pour cent.

Il est soumis un état certifié par l'assistant-trésorier de la province en date du 1er décembre 1905, indiquant que la somme de \$8,788.33 et celle de \$189,174.34 sont au crédit du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, dans le Trésor de la province.

Le Secrétaire soumet l'état suivant :

1° Pensionnaires qui ont repris l'enseignement en 1905 :

Vve Thomas Auger,	63 ans,	pension	\$ 16.41
Marie-Anne Rousseau,	52 "	"	35.62
Olivine Tardif,	50 "	"	35.66
Christian Traquair,	43 "	"	127.18
			\$214.87

2° Pensionnaires qui n'ont pas produit de certificat de médecin :

Margaret O'Reilly,	54 ans,	pension	\$ 35.17
Mme Augustin Morin,	45 "	"	49.65
Joseph Bénard,	52 "	"	142.32
Georgiana Caron,	44 "	"	33.34
Déliina Comeau,	41 "	"	39.88
Ophélie Richard,	38 "	"	25.96
Fanny Globensky,	36 "	"	29.85
			<u>\$356.17</u>

3° Pensionnaires décédés en 1905 :

Mary McGregor,	79 ans,	pension	\$124.50
P. H. St-Hilaire,	72 "	"	324.98
Cléophe Côté,	73 "	"	166.36
Edwidge Bissonnette,	68 "	"	29.34
Vve François Juneau,	66 "	"	15.26
Emilie Pilote,	65 "	"	60.32
Déliina Ménard,	62 "	"	38.94
Eljen Ingham,	60 "	"	44.24
Francis Daly,	60 "	"	193.10
J.-B. Bonin,	56 "	"	185.09
Vve F.-X.-P. Demers,	51 "	"	253.33
	Total		<u>\$1375.46</u>

La commission fait l'examen des certificats de médecin et des rapports d'inspecteurs d'écoles reçus avant le premier novembre dernier, concernant les pensionnaires et elle autorise le paiement des pensions, pour les deux semestres de l'année scolaire courante, aux pensionnaires âgés de 56 ans et plus et à ceux n'ayant pas encore atteint cet âge qui ont produit de nouveaux certificats de médecin cette année, à l'exception toutefois de Mme Wm. Wilsey, âgée de 40 ans, qui sera visitée par M. le Dr. Cléroux, de Montréal, et de Elizabeth McGibbon, âgée de 49 ans qui recevra la visite du Dr H.-A. Lafleur, de Montréal.

Il est résolu sur division que la pension de Mme Alexandre Mireault, âgée de 48 ans soit retranchée ; elle en recevra avis avant le premier juillet prochain.

Le Surintendant de l'Instruction publique soumet à la commission administrative les certificats de médecin et autres documents reçus depuis la dernière session, se rapportant à d'anciennes demandes de pension suspendues ou rejetés dans les sessions précédentes. Après délibération, il est réglé et statué ce qui suit :

1° Cléophee Otis, âgée de 53 ans, a passé 21 ans dans l'enseignement. Elle a été pensionnaire pendant 8 ans. Elle n'a pas reçu sa pension l'année dernière, parce qu'elle avait repris l'enseignement. Elle a produit cette année un nouveau certificat de médecin, qui indique qu'elle est incapable d'enseigner. Le rapport de l'inspecteur d'écoles de son district lui était favorable en 1904.

La pension lui est de nouveau accordée à compter du premier juillet 1905.

2° La demande de pension de Rose-de-Lima Ethier produite en 1900 fut alors rejetée, parce que Mlle Ethier n'avait enseigné que pendant trois ans dans les cinq dernières années précédant la date de cette demande. Elle est présentement âgée de 47 ans. Elle a enseigné pendant 20 ans en tout. Elle a depuis établi qu'à la date de sa demande de pension, elle avait enseigné pendant trois ans et demi dans les cinq dernières années. La demi-année comptant pour un an, la demande de pension serait conforme aux règlements de la commission administrative. Elle a été dans l'impossibilité de reprendre l'enseignement à cause de maladie depuis 1900.

La pension lui est accordée avec paiement des arrérages depuis le 1er juillet 1900.

3° Mme Dosithée Paquet, présentement âgée de 57 ans, a été pensionnaire depuis le 1er juillet 1898 jusqu'au 1er janvier 1902. Il y a eu erreur dans l'envoi de sa pension qu'elle n'a pas reçue depuis 1902.

La pension lui est accordée de nouveau, avec paiement des arrérages.

4° Marie-Anne Biron, âgée de 30 ans, a fait, en 1897, une demande de pension qui n'a pas été accordée. Elle avait enseigné pendant 11 ans. Elle s'est mariée en 1897, elle n'a pas repris l'enseignement et elle demande de nouveau sa pension prétendant que depuis 1897 elle a toujours été dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie. Cette demande est rejetée.

5° M. Frédéric Viens, pensionnaire âgé de 49 ans, dont la pension est de \$203,56, demande la permission de recevoir chez lui quelques élèves.

La commission ne peut accorder cette permission.

6° Il est fait rapport que, conformément à l'autorisation des membres de la commission administrative, consultés chacun en particulier, le Surintendant de l'Instruction publique a remboursé à Mlle Elisa J. Jessop, les retenues au montant de \$32.07 qu'elle avait versées au fonds de pension.

La commission fait l'examen de nouvelles demandes de pension, des certificats de médecin et autres documents se rapportant à ces demandes et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° Les demandes de pension des personnes suivantes, âgées de 56 ans et plus, ayant au moins 20 ans d'enseignement, sont accordées : Lucie Larrivée, Maurice Lapointe, Sophie Couture, Rose-de-Lima Bertrand, Robert Smith Craig, Praxède Boulanger, Joseph Parayre, Vitaline Laporte, Philomène Pélisson.

2° Des pensions sont accordées aux personnes suivantes ayant au moins 20 ans d'enseignement qui ont établi d'une manière satisfaisante qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

M. Madeleine Pichet, Vve Frédéric Vincelette, Etienne Dostaler, Jean-Bte. Tremblay, Agnès Hunter, Mme Eugène Lauzon, Hermine Grondin, Marie-Rosina Girard, Anna Désaulniers.

3° Les personnes dont les noms suivent recevront la visite d'un médecin que le Surintendant leur indiquera et si le rapport de ce médecin leur est favorable, leurs pensions seront payées : Bridget Sheehan, M. J. Malvina Martineau, Alexandrine Emond.

4° M. F.-X.-E. Béland sera visité par le Dr. Ahern de Québec et le rapport du médecin sera soumis à la prochaine session de la commission administrative.

5° Les personnes dont les noms suivent ne recevront leurs pensions que pour un an seulement et seront tenues de reprendre l'enseignement : Mme J.-B. Girouard, Léontine Bérubé, M. Céline Chénard, Georgine Forest, Sophie Bombardier.

6° Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées, pour les raisons ci-dessous indiquées :

Mme Zéphisse Tessier, n'a pas enseigné pendant les cinq dernières années précédant la date de sa demande de pension, les retenues qu'elle a versées au fonds de pension lui seront remboursées.

Vve. J.-B. Lefebvre n'est pas brevetée, n'a pas enseigné pendant les cinq dernières années :

Mme Jos.-C. Henderson, née Elizabeth Ferguson, a quitté l'enseignement le 24 décembre et s'est mariée le 26 décembre 1904 : elle n'est pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

Mme Louis Jean, née Céline Beaulieu, n'est pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

Alphonsine Turcot n'a enseigné que pendant trois ans dans les cinq dernières années : elle ne paraît pas être dans l'impossibilité d'enseigner :

Mme Philippe Rho, née Délina St-Hilaire, a quitté l'enseignement le 24 décembre 1904, et elle s'est mariée le 14 janvier 1905 ; elle ne paraît pas être dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :



Mme Onésime Vir, née M.-A. Sara Dubé, affectée de débilité générale, le certificat de médecin qu'elle a produit indique que la débilité n'est pas très prononcée ; elle n'est pas dans l'impossibilité d'enseigner ;

Marie-Philomène Malouin, affectée d'anémie générale ; le certificat de médecin n'indique aucune gravité ; certificat incomplet.

7° Margaret J. Sullivan et Arzélie O. Dauphinais recevront leurs pensions, si elles peuvent établir à la satisfaction du Surintendant qu'elles ont enseigné pendant les cinq dernières années qui ont précédé les dates de leurs demandes et pendant au moins 20 ans en tout.

La commission fait l'examen des nouvelles demandes de remboursement de retenues et des certificats à l'appui de ces demandes et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° Les demandes de remboursement des personnes suivantes sont accordées :

Mme Louis Brousseau, Caiixte Dupuis, P.-M.-Z. Leduc, Mme Alphonsine Dupré, Mary E. Scott-Brown, Mary-J. King, Marie Tanguay, Alphonsine St-Pierre, Angéline Côté, M.-Angéline Payette, Mary-Ellen Honan, les héritiers de feu P.-J. Leitch.

2° Elles sont refusées aux personnes suivantes qui n'étaient pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie lorsqu'elles ont quitté l'enseignement :

Vve Henry Gallagher, Mme Edouard Dufresne, Mme Eugène Amyot, Marie-Anne Lebel.

3° Marie-Anne Boisselle sera visitée par le Dr Eugène Turcotte, de St-Hyacinthe, et si le rapport du médecin lui est favorable, le remboursement de ses retenues lui sera fait.

Il est proposé et unanimement résolu que l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 496 de la loi de l'Instruction publique :

« En cas de mort du fonctionnaire pendant la dite période de dix à vingt ans de service, le remboursement se fera aux héritiers légaux du défunt. »

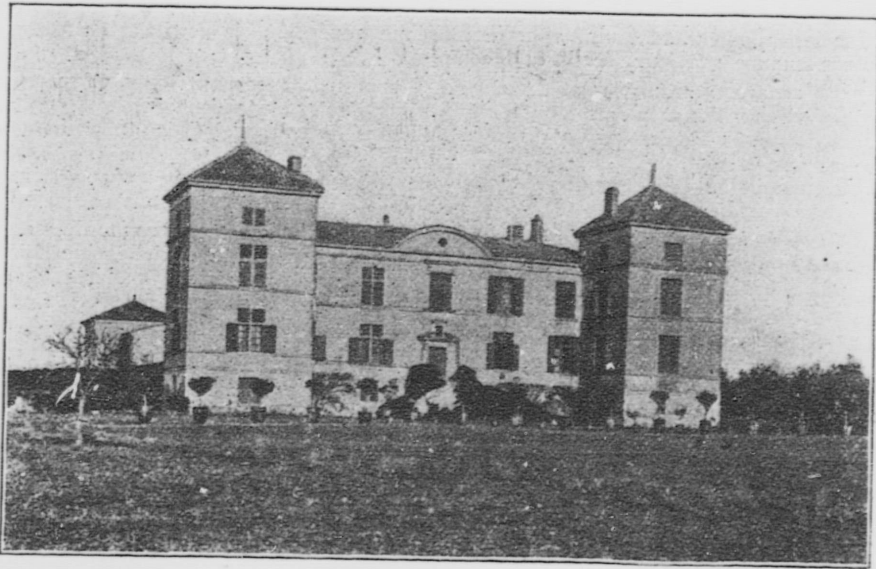
Il est aussi unanimement résolu que dans le cas où la commission administrative requiert l'examen d'un nouveau médecin avant d'accorder la pension, les médecins dont les noms suivent soient nommés d'avance pour faire cet examen, dans leurs districts respectifs savoir :

Dr L.-J.-V. Cléroux, 1105 rue Ontario, Montréal ; Dr H.-A. Lafleur, 58 rue Université, Montréal ; Dr Michael-J. Ahern, Québec ; Dr Jos.-Eugène Turcotte, St-Hyacinthe ; Dr E.-F. Panneton, Trois-Rivières ; Dr L.-F. Lepage, Rimouski ; Dr E. Williams, Sherbrooke ; Dr L.-E. Beauchamp, Chicoutimi ; Dr Emile-F. Flubman, Roberval ; Dr J.-E. Masson, Montmagny ; Dr U.-W. Alexander, Lachute ; Dr E.-L. Désilets, Nicolet ; Dr Jos. Godbout, Beauceville ; Dr Louis de Grandpré, Berthierville ; Dr E.-V. Boulanger, La Malbaie ; Dr Simon Grenier, Percé, Gaspé.

Il est proposé et unanimement résolu que le traitement de M. F.-X. Couillard soit fixé à trois cents piastres, pour ses services comme secrétaire, pendant l'année scolaire courante.

### Bureau central

Les examens du Bureau central des examinateurs catholiques commenceront le 26 juin prochain, un mardi, à 1½ de l'après-midi. *Seuls* les aspirants et les aspirantes au *brevet supérieur* (académique) devront assister à cette séance. Le lendemain, mercredi, 27 juin, à 8½ heures du matin, *tous* les aspirants et aspirantes aux trois *brevets* devront se rendre aux endroits indiqués par le Secrétaire du Bureau.



### CHATEAU DE CANDIAC

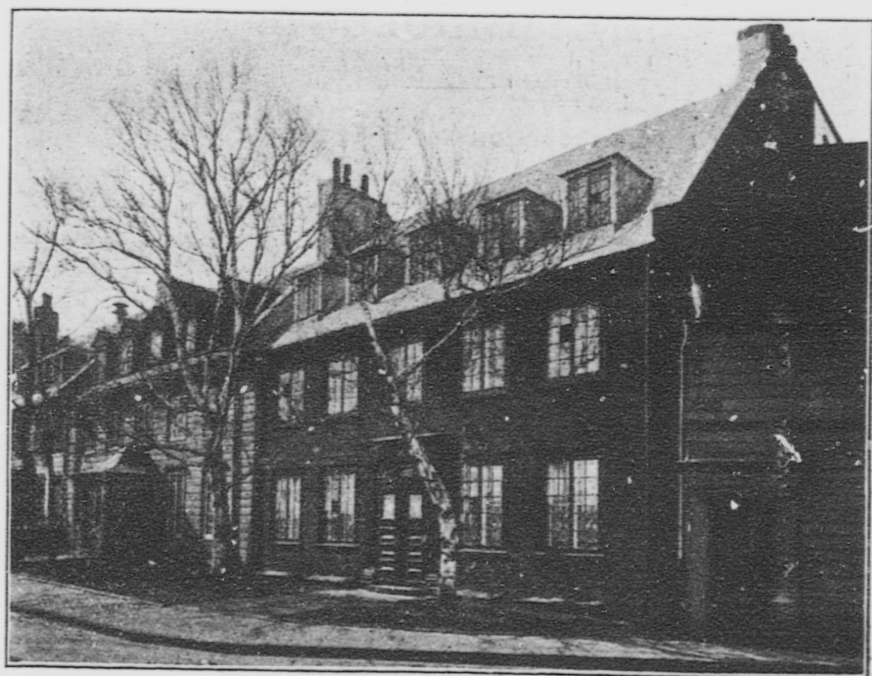
PRÈS DE NIMES, EN FRANCE

C'est dans ce château que naquit, le 28 février 1712, Louis-Joseph de Saint-Véran, baron de Gabriac, marquis de Montcalm-Gozon,—le héros de Chouaguen, de Carrillon et de Montmorency, le grand vaincu des Plaines d'Abraham. Cet édifice date de 1630.

Montcalm, dans sa correspondance écrite de Québec, de Montréal ou des bords du lac Champlain, parle souvent de Candiac, où vivaient sa mère, sa femme et ses enfants, tout ce qu'il avait de plus cher au monde ; souvent aussi il rappelle avec émotion « les oliviers de Candiac », les oliviers du pays du soleil,—du Languedoc et de la Provence. Tout près du château de Candiac, on pouvait voir encore, aux dix-huitième siècle, un bois de chênes de haute futaie digne des temps druidiques, le seul de ce genre qui existât dans le midi de la France.

Montcalm fit ses premières armes—et de la façon la plus brillante—en 1741, dans la guerre de la Succession d'Autriche, comme aide de camp du marquis de La Fare. On nous permettra de dire ici que c'est grâce à l'amabilité d'un membre de la famille de La Fare qu'il nous est donné de pouvoir offrir aujourd'hui une vue du château de Candiac aux lecteurs de *L'Enseignement Primaire*.

ERNEST GAGNON.



### RESIDENCE CANDIAC

À QUÉBEC

Un citoyen bien connu, Monsieur Théo. Hamel, a acquis, il y a quelque temps, la résidence occupée pendant deux ou trois ans par le marquis de Montcalm, rue des Remparts, à Québec, et il a fait restaurer cette construction avec beaucoup d'intelligence et de goût. A l'extérieur, au-dessus de la porte d'entrée, une inscription élégante et discrète, en verre dépoli, porte le nom de CANDIAC, et, de l'intérieur, on peut lire les mots suivants sur une verrière faisant face au palier de l'escalier principal :

« CETTE MAISON SERVIT DE RÉSIDENCE À MONTCALM—1756-1759. »

La résidence Candiac, rue des Remparts, est habitée, depuis l'automne de 1905, par l'honorable M. Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec. Le site en est charmant quoique un peu mélancolique. La vue y embrasse le panorama qu'offrent les cimes onduleuses des Laurentides, les hauteurs de Charlesbourg et la plage de Beauport. Ce n'est pas le paysage éblouissant que l'on découvre des fenêtres du Château Frontenac : c'est un tableau moins solennel, mais plus gracieux peut-être, et qui prête, lui aussi, aux évocations historiques.

L'histoire est partout à Québec, disait M. Chauveau dans son discours d'inauguration de l'École normale Laval : . . . « Et l'histoire ! l'histoire est partout : autour de vous, au-dessous de vous ; du fond de cette vallée, du haut de ces montagnes, elle surgit, elle s'élançe et vous crie : me voici ! »

E. G.

## METHODOLOGIE

### La rédaction à la petite école

Montaigne recommande aux instituteurs de son temps de bien se rendre compte *« jusque à quel point ils se doivent ravalier pour s'accomoder à la force de l'enfant. »* C'est ce que nous nous efforçons de faire dans ces exercices de rédaction qui doivent peu à peu leur donner l'habitude d'exprimer aisément leur pensée par écrit. On nous fera peut-être la remarque que tous nos exercices sont très simples et que nous ne faisons pas ce qu'on est convenu d'appeler *du style*. C'est à dessein que cette simplicité doit être employée ; elle est nécessaire si nous voulons amener nos élèves à s'exprimer aisément, sans recherche, avec un langage ordinaire qui évite, non seulement ce qui est trivial ou grossier, mais aussi tout ce qui pourrait paraître prétentieux.

Aujourd'hui encore nous traiterons un sujet comme celui du mois dernier : une histoire que nous racontons ; des questions à faire aux élèves pour reprendre l'histoire et s'assurer qu'ils ont bien compris ; un canevas qu'ils prendront par écrit, pour aider leur mémoire et faciliter leur travail de rédaction.

*Questions à poser aux élèves  
pour reprendre l'histoire.*

*Histoire racontée par le maître.*

*Quel personnage s'était présenté à la porte d'un riche marchand ?*

Un nègre déjà très avancé en âge vint se présenter un soir devant la porte d'un riche marchand et dit d'une voix suppliante :

*Comment raconta-t-il son histoire ; et que demanda-t-il ?*

« Le maître que je servais avec fidélité depuis vingt ans vient de me renvoyer, parce que je suis vieux et que je ne puis plus travailler. Me voilà réduit à errer sans asile et à demander un morceau de pain à la porte des personnes charitables. Veuillez donc avoir la bonté de me donner une bouchée à manger et de me garder pour cette nuit. »

*Comment la demande fut-elle accueillie ?*

Le marchand, sa femme et ses enfants eurent pitié du malheureux et le firent entrer.

*Que dit la petite Charlotte ?*

Cependant la petite Charlotte disait : « si seulement il n'était pas si

*Que firent ses frères et sœurs en l'entendant ?*

*Que fit alors le père de Charlotte ?*

*Qu'arriva-t-il au milieu de la nuit ?*

*Quel effet son apparition fit-elle sur les voleurs ?*

*Que fit alors le marchand ? Comment parla-t-il ?*

noir ! il me fait presque peur ! Il ne faut pas lui donner de lit : il le noircirait comme de la suie. »

Les frères et les sœurs de Charlotte se mirent à rire de la naïveté de cette enfant.

Mais le père ayant donné à sa petite fille les explications nécessaires, invita le nègre à prendre place à la table et lui fit donner à souper ; puis on le conduisit dans une chambre à coucher où il put reposer dans un bon lit.

Vers minuit, le nègre entendit un léger bruit, comme une vitre que l'on brise avec précaution : réveillé en sursaut, il aperçut deux voleurs qui escaladaient la fenêtre ; leurs poignards brillaient au clair de la lune. Il s'élança hors du lit et leur cria d'une voix terrible : « Que voulez-vous ? »

À l'aspect de cette grande figure noire, les voleurs furent saisis d'épouvante : ils crurent voir le diable, et en sautant de la fenêtre pour se sauver, ils tombèrent si mal qu'ils se blessèrent et furent incapables de se relever, de sorte qu'ils furent arrêtés, jugés et mis en prison.

Alors le marchand dit au pauvre vieux nègre : « A partir de ce jour, tu resteras dans ma maison et tu passeras en paix avec nous le reste de tes jours ; car pour un faible bienfait, tu m'as rendu un immense service. Dieu nous a richement récompensés de l'hospitalité que nous t'avions donnée ; il t'a choisi et envoyé pour être notre ange protecteur et nous sauver avec tout ce que nous possédons de la main des voleurs et des meurtriers. »

L'histoire terminée, on la reprend au moyen des questions en marge que l'on peut multiplier ou changer suivant le besoin.



On donne ensuite le *canevas* que les élèves doivent prendre par écrit :  
 CANEVAS :—Parlez d'un vieux nègre sans abri qui vient demander l'hospitalité chez un riche marchand.—Dites comment il est accueilli par la famille... fausse idée de la petite Charlotte... Repas et gîte donné pour la nuit.—Les voleurs arrivent au milieu de la nuit... leur frayeur... leur châ-timent... —Reconnaissance du marchand envers le vieux nègre—Discours qu'il lui tient.

Ce canevas est à grands traits. On peut donner plus de détails si on le croit nécessaire. Mais il faut se souvenir que, peu à peu, l'on doit laisser plus à faire aux élèves en les aidant graduellement de moins en moins, jusqu'à ce qu'ils soient en état de tout faire par eux-mêmes. Pour arriver à ce but, on pourra de temps en temps, après avoir fait traiter un sujet, donner une variante en changeant quelques circonstances de temps, de lieu, de personnes ; mais en restant dans le même ordre d'idées. Les élèves, en traitant cette variante, seront plus laissés à eux-mêmes ; Comme disait Montaigne déjà cité en commençant : « le maître les laisse trotter devant lui pour juger de leur train. »

H. NANSOT,

*Insp. d'écoles.*

### ARITHMETIC (1)

*Errata.*—In the article under the head of arithmetic, in the May number of the *Enseignement Primaire*, the word *net* in the 5th line should be *new*. The 10th word in the second last line of the same article, page 532, should be *denomination* not *denominator*.

In this number we shall treat of the first lessons in addition and subtraction of common fractions. This part of arithmetic is first taught in the fourth year.

We shall first explain how to proceed in teaching addition and subtraction of fractions having the same denominator, then addition and subtraction of fractions having unlike denominators.

The following plan gives the best results. (a).—1° While drawing on the blackboard a horizontal line and dividing it into eight equal parts, tell the pupils to draw a similar line, on their slates, and to divide it in the same manner,—no figures should be written ; 2° let pupils, in turn show 1 eighth, 3 eighths, 5 eighths, 7 eighths, 2 eighths, 4 eighths, 6 eighths, 8 eighths ; in showing these different parts a pointer should be used : it should be passed slowly on the line from the beginning of the part called for to the very end of it, and when this is reached, the pupil should name the part, 1 eighth, or 5.

(1) Écrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

eighths, or 7 eighths, etc., as the case may be, after which, he should write in figures,  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{5}{8}$ ,  $\frac{7}{8}$ , on another part of the board ; 3° let a pupil be required to show 1 eighth, in the manner just described,—afterwards to write it, in figures, on another part of the blackboard,—then starting from the point at which he left off, to show another eighth,—to represent it also in figures after the first  $\frac{1}{8}$ , with the sign (+) plus between the two fractions, thus  $\frac{1}{8} + \frac{1}{8}$  ; 4° let the teacher, passing the pointer over the first part of the line, then over the second say « one eighth and one eighth equal how many ? » a satisfactory answer having been received, let the fractions  $\frac{1}{8} + \frac{1}{8}$  be pointed out and read  $\frac{1}{8} + \frac{1}{8} =$  what, — the answer will be forthcoming immediately ; 5° let the addition of  $\frac{1}{8}$  with  $\frac{2}{8}$ , of  $\frac{2}{8}$  with  $\frac{2}{8}$ , of  $\frac{2}{8}$  with  $\frac{3}{8}$ , of  $\frac{4}{8}$  with  $\frac{3}{8}$ , of  $\frac{5}{8}$  with  $\frac{2}{8}$ , etc., be taught in the same manner, first using parts of the line then the representation of these parts by figures ; 6° passing the pointer over two parts of the line ask « what part of the line » ? let two eighths, the answer be written  $\frac{2}{8}$  on the blackboard, away from the line, then hiding one of the two parts just mentioned, say, « if from two eighths one be taken away what remains ? »—after the  $\frac{2}{8}$ , already on the board, let  $\frac{1}{8}$  be placed, with the sign (—) minus between the two fractions, and then let the whole expression be read thus  $\frac{2}{8} - \frac{1}{8} = ?$ —7° let the subtraction of  $\frac{1}{8}$  from  $\frac{3}{8}$ ,  $\frac{2}{8}$  from  $\frac{3}{8}$ ,  $\frac{1}{8}$  from  $\frac{4}{8}$ ,  $\frac{2}{8}$  from  $\frac{4}{8}$ , etc., etc., be explained in the same manner, parts of the line being used first, then representations of these parts by figures ; 8° let a number of exercises, in addition and subtraction, of fractions and of mixed numbers be given,—the denominators of all the addenda in each addition and of the minuend and subtrahend in each subtraction be the same and no denominator exceed 12.

(b).—1° Let the pupils draw on their slates a straight line—divide it into two equal parts.—then divide ONE of the equal parts into two equal parts ; let a pupil draw a line on the blackboard and divide it in a similar manner ; let a pupil be required to show, to name, to write in figures the name of the part which has not been subdivided, and to act in a like way with the subdivision nearest to the first part indicated ; passing the pointer slowly over the parts, just referred to, let the teacher say  $\frac{1}{2}$  of the line and  $\frac{1}{4}$  of the line equal what part of the line ?—pupils should not be asked to give the answer orally, but to write it on their slates ; let a pupil be required to explain how it is that  $\frac{1}{2}$  of the line and  $\frac{1}{4}$  of the line equal  $\frac{3}{4}$  of the line ;—this he will do by dividing the half which has remained intact into two equal parts, in other words by changing the intact half into its equivalent  $\frac{2}{4}$ , and saying while showing the parts, «  $\frac{1}{2}$  equal two fourths which with  $\frac{1}{4}$  (at the same time indicating the latter) make  $\frac{3}{4}$  ; » let the teacher now write on the blackboard the following  $\frac{1}{2} + \frac{1}{4} = ?$ —which the pupils should copy and solve on their slates, after which a pupil should solve it on the blackboard as follows  $\frac{1}{2} + \frac{1}{4} = \frac{2}{4} + \frac{1}{4} = \frac{3}{4}$  ; 2° let the addition of  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{1}{3}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{2}{3}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{1}{5}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{2}{5}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{1}{6}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{2}{6}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{2}{8}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{3}{8}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{1}{10}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{2}{10}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{3}{10}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{4}{10}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{1}{12}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{2}{12}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{3}{12}$ ,  $\frac{1}{2}$  and

$\frac{4}{12}$ ,  $\frac{1}{2}$  and  $\frac{5}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{1}{9}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{2}{9}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{3}{9}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{4}{9}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{5}{9}$ ,  $\frac{2}{3}$  and  $\frac{1}{9}$ ,  $\frac{2}{3}$  and  $\frac{2}{9}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{1}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{2}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{3}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{4}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{5}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{6}{12}$ ,  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{7}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{2}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{3}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{4}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{5}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{6}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{7}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{1}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{2}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{3}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{4}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{5}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{6}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{7}{12}$ ,  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{8}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{1}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{2}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{3}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{4}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{5}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{6}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{7}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{8}{12}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{9}{12}$ ; it will be noticed that in each of the exercises just enumerated it will be necessary to change but one of the fractions, and that no sevenths or elevenths figure in the collection, because the adding of these to halves, thirds, etc., would have required a change into fractions having a denominator higher than 12.

The fractions that remain to be added or subtracted are  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{2}{3}$  and  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{1}{6}$  and  $\frac{1}{4}$ ,  $\frac{3}{4}$ . As the pupils have already learned how to change separately  $\frac{1}{3}$  into 12ths and  $\frac{1}{4}$  into twelfths, they will have but little difficulty in learning to add  $\frac{1}{3}$  and  $\frac{1}{4}$ , etc.

A similar method but modified to suit the case should be employed in teaching the subtraction of these fractions.

J. AHERN.

## HISTOIRE DU CANADA

### Enseignement oral

13<sup>e</sup> CAUSERIE

1840 à 1867

Nous l'avons vu précédemment, c'est le 10 février 1841, que l'acte d'Union fut mis en vigueur. Etablie pour punir les patriotes bas-canadiens et payer les dettes du Haut Canada, la nouvelle constitution décrétait l'abolition officielle de la langue française. L'avenir s'annonçait donc sous des dehors peu rassurants pour le petit peuple canadien-français. Qu'advient-il de lui ?

La Providence, qui n'abandonne jamais les nations qui lui sont fidèles, suscita deux hommes d'élite, deux patriotes ardents, deux chrétiens convaincus: Lafontaine et Morin (1)

C'est lord SYDENHAM, quatorzième gouverneur sous la domination anglaise, qui inaugura le nouveau régime. Des élections générales eurent lieu dans le mois de mars 1841, et le premier parlement sous l'Union s'ouvrit à Kingston, le 13 juin. Durant cette session, d'importantes mesures furent adoptées, entr'autres une loi sur l'Éducation et une autre créant un système municipal. Ces deux lois furent modifiées dans la suite : la première en 1846 et la seconde en 1849.

(1) Voir dans *L'Enseignement Primaire* de mai 1903 et d'octobre 1905, les portraits de ces deux Canadiens illustres.

SIR CHARLES BAGOT succéda à Sydenham mort accidentellement en septembre 1841. Comme son prédécesseur, Bagot fit preuve de beaucoup de prudence. Il accorda sa confiance aux hommes qui, dans le Haut et dans le Bas-Canada étaient partisans de saines réformes. Baldwin devint procureur-général pour Ontario et Lafontaine procureur-général pour Québec. Morin fut placé à la tête du ministère des Terres publiques. Bagot ne fut gouverneur que pendant une année : il mourut au mois de mai 1843. C'est durant son règne que fut établi le gouvernement responsable (1) et que les Jésuites revinrent au Canada (1842).

Son successeur, METCALF, un homme de mérite cependant, menaça un instant de briser l'harmonie qui régnait entre le chef de l'Exécutif et les ministres depuis l'Union. Metcalf, avant de nommer aux emplois publics, refusait de consulter ses ministres : ce qui était contraire au principe du gouvernement responsable. Il refusa même de sanctionner certaines mesures ministérielles : le cabinet donna sa démission et de nouvelles élections donnèrent une majorité à la politique du gouverneur. Metcalf retourna en Angleterre en 1845, où il mourut en 1846. Sous son règne le siège du gouvernement fut transféré à Montréal et la province ecclésiastique de Québec érigée (1844).

Le comte de Cathcart remplaça Metcalf. Il administra le pays jusqu'à l'arrivée de Lord Elgin (1847). Pendant cette courte administration, le collège de Joliette était fondé (1846) par Barthélemi Joliette, les diocèses d'Ottawa, de Vancouver, de Saint-Boniface étaient créés, et les collèges d'Ottawa, de Terrebonne et de Saint-Laurent établis.

LORD ELGIN ne tarda pas à rappeler Lafontaine et Baldwin à la tête de l'administration (11 mars 1848). Ce gouverneur se montra toujours sympathique aux Canadiens français. C'est lui qui signa la loi d'indemnité adoptée en 1849 pour dédommager les victimes de Colborne en 1837-1838. Cet acte de justice lui valut des injures de la part des fanatiques Anglais qui lui lancèrent des œufs pourris et incendièrent les bâtisses du parlement, à Montréal. Le siège du gouvernement fut alors transporté à Toronto. La grande masse du peuple canadien approuva la conduite du vaillant gouverneur, qui jouit dans la suite de l'estime universelle. Lord Elgin attachait beaucoup d'importance à la cause de l'Éducation. Ce fut ce gouverneur qui présida à l'inauguration de l'École normale du Haut-Canada (1851) et à celle de l'Université Laval (1854). Il quitta le Canada cette année même pour aller à Washington représenter les intérêts du gouvernement britannique. Un grand nombre d'améliorations s'étaient opérées sous son règne : le département des postes réorganisé ; plusieurs voies ferrées construites ; la voie du Saint-Laurent améliorée. Notons aussi le premier Concile de Québec où furent convoqués tous les évêques de l'Amérique britannique du Nord ; l'érection de la province ecclésiastique de Halifax et des diocèses de Saint-Hyacinthe et des Trois-Rivières (1852) ; la fondation des collèges de Lévis et de Sainte-Marie de Monnoir (1853).

Lord Elgin eut SIR EDMOND HEAD pour successeur (1854) qui gouverna le pays jusqu'en 1860. Deux mesures importantes signalèrent son administration : l'abolition des réserves du clergé protestant et l'abolition de la tenure seigneuriale qui était

(1) Le gouvernement responsable est celui qui rend les ministres *responsables* de leurs actes administratifs non seulement au souverain, mais surtout aux Chambres.

en vigueur dans le Bas-Canada depuis l'époque de Louis XIV. Le régime seigneurial avait rendu de grands services sous la domination française.

Le prince de Galles, aujourd'hui Edouard VII, visita le Canada en 1860. Le prince reçut partout des témoignages non équivoques de la loyauté du peuple canadien envers la couronne britannique.

En 1857, les écoles normales de Québec et de Montréal étaient fondées, le système judiciaire décentralisé, et en 1859 le Conseil de l'Instruction publique de Québec était établi. Ce ne fut qu'en 1875, sous le gouvernement de Boucherville, que ce Conseil fut organisé tel qu'il existe aujourd'hui; depuis cette date, Nos SS. les évêques sont membres *ex officio* du Conseil de l'Instruction publique.

MONK fut le dernier gouverneur sous l'Union (1861-1867). Pendant cette administration, le Canada fut inquiété du côté des États-Unis où sévissait une guerre violente entre les États du Sud et ceux du Nord au sujet de l'esclavage des Noirs, et d'où partaient les menées déguisées des Féniciens, qui cherchaient à venger les cruautés de l'Angleterre vis-à-vis de l'Irlande.

Le régime de l'Union durait depuis vingt ans, néanmoins l'harmonie était loin de régner entre Ontario et Québec, cette dernière province luttant pour son existence et son autonomie. Quelques politiciens lancèrent alors l'idée d'une Confédération qui laisserait à chaque province la gouverne directe de ses propres affaires, et assurerait à toutes l'avantage que donne l'union des forces.

Les deux Canada (Québec et Ontario), le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et Terre-Neuve furent appelés à former une confédération, mais les deux dernières refusèrent l'invitation. Ce ne fut qu'en 1873 que l'Île du Prince-Edouard entra dans l'union fédérale. Le projet de la nouvelle constitution politique fut étudié d'abord à Québec (1864) dans une conférence composée des principaux hommes politiques du Canada. La question fut ensuite discutée dans les Chambres et finalement soumise au parlement impérial où elle fut adoptée le 12 mars 1867. Et une proclamation royale en date du 12 mai fixait l'inauguration de la *nouvelle Puissance du Canada* au 1er juillet de la même année. Québec, Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse formaient le Confédération en 1867.

Sir N.-F. Belleau devint le premier lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

En vertu de la nouvelle constitution (1) chaque province était dotée d'une Législature ou parlement provincial dont les attributions sont de faire des lois propres aux provinces, telles que l'Instruction publique, les franchises municipales, la colonisation, les lois civiles. Quant à l'Éducation, le pacte fédéral sauvegardait les droits des minorités. Malheureusement, dès 1872 le Nouveau-Brunswick manqua à la foi jurée, plus tard Ontario, avec plus de modération, restreignit les privilèges des catholiques. Parmi les provinces admises dans la Confédération depuis 1867, aucune n'a respecté les droits imprescriptibles des minorités, à l'exception de Québec, où les protestants sont traités avec générosité.

#### EPILOGUE

L'Acte d'Union de 1840 était destiné, suivant ses auteurs, à noyer l'élément canadien-français dans le Parlement uni. Mais pendant les vingt-sept années que ce ré-

(1) Connue sous le nom de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.



gime a duré, nos pères firent preuve de tant de courage et de talent, ils surent si bien s'unir dans la lutte, que cette constitution servit à notre développement national.

Lafontaine et Morin, à l'encontre de Papineau qui devint leur adversaire, acceptèrent le nouveau régime, s'efforçant d'en tirer le meilleur parti possible pour leurs compatriotes. C'est ainsi que grâce à ces deux patriotes, l'usage de la langue française fut rétabli au Parlement, que la province de Québec fut dotée d'un système scolaire qui, sans être parfait, a donné les meilleurs résultats, système qui sauvegarde absolument les intérêts religieux et des catholiques et des protestants ; que les Cantons de l'Est furent ouverts à la colonisation ; que des centaines de paroisses nouvelles surgirent de nos forêts vierges, que de nombreux chemins de fer et canaux furent construits, etc., etc.

Papineau, qui avait rapporté de France des idées radicales et révolutionnaires, combattit les deux chefs reconnus des Canadiens : Lafontaine et Morin. Ces deux hommes d'Etat remarquables, aussi bons catholiques qu'ardents patriotes, avaient réussi à grouper leurs co-nationaux en une phalange incorruptible. Malheureusement, Papineau, devenu, depuis 1837, le mauvais génie de sa race, souffla la discorde, réussit à détacher du parti libéral canadien-français une fraction remuante et insubordonnée qui, sous le titre de parti démocratique, arbora le drapeau radical, à l'instar du parti démocratique de France. L'Institut canadien de Montréal, de triste mémoire, la malheureuse affaire Guibord et autres échauffourées du même genre prouvèrent, dans la suite, que la mauvaise semence jetée dans notre sol par Papineau n'avait que trop germé.

Voici comment M. Decelles dans son beau livre sur *Papineau*, raconte cette épisode de la vie de son héros :

« Le parti libéral canadien-français, jusque-là, solidement uni, se scinda en deux fractions et cette scission des forces nationales affecta tellement Lafontaine qu'elle le décida à se retirer de la vie publique après la session de 1851. Prenant la parole dans un banquet que ses amis lui offraient à l'occasion de sa retraite, Lafontaine, qui n'avait alors que 43 ans, notait avec une certaine mélancolie comme la politique « use et use bien vite les hommes publics », puis faisant allusion à la fondation du parti démocratique, il ajoutait : « Et je vous prie de croire qu'en me retirant de la vie publique, je ne vois pas sans déplaisir les efforts faits pour diviser entre elle la population française dans ce pays ; mais j'ai assez d'expérience pour vous dire en toute sûreté que ces efforts ne peuvent pas réussir. Il y a un sens commun trop vif chez mes compatriotes pour qu'ils ne comprennent pas qu'en se divisant ils seront sans force. Je méprise, quant à moi, les efforts faits pour diviser les Canadiens ; ils ne réussiront pas. »

Les prévisions de Lafontaine ne se réalisèrent pas à la lettre ; néanmoins, le parti radical n'a jamais exercé une très grande influence dans notre province. Ce parti existe encore, sans avoir de chef reconnu.

Au temps de l'Union vécurent plusieurs célébrités canadiennes-françaises : noms Mgr Bourget, évêque de Montréal ; il fit venir au pays plusieurs ordres religieux, entr'autres les PP. Jésuites, les Oblats, les Frères des Ecoles chrétiennes, les PP. de Ste-Croix. De plus, ce grand évêque établit nombre de communautés religieuses de femmes, parmi lesquelles celle des Sœurs de la Providence, fondée en 1828 par Mme Ve J.-B. Gamelin, et érigée canoniquement en 1844 ; les historiens Ferland

et Garneau dotèrent notre littérature de véritables monuments nationaux; Crémazie, par ses chants enflammés, sut réveiller les sentiments patriotiques des anciens jours. Les noms de Sir Georges-E. Cartier (1), P.-J.-O. Chauveau, E. Parent, J.-B. Meilleur, Ant. Gérin-Lajoie, méritent de passer à la postérité.

C.-J. M.

### ERRATA

Dans la 12<sup>e</sup> *Causerie* sur l'Histoire du Canada, livraison de mai 1906, page 532, au lieu de « Suivirent les combats de Chambly, de Saint-Denis et de Saint-Charles, » lire: « Suivirent l'escarmouche de Chambly et les combats de Saint-Denis, Saint-Charles et Saint-Eustache. »—Au lieu de: « Le Dr Chénier, qui commandait à Saint-Charles, ... » lire: « Le Dr Chénier qui commandait à Saint-Eustache. ... »

## HISTOIRE NATURELLE

### *Leçon de choses*

DE LA SÈVE : SA CONFECTION. SÈVE ASCENDANTE-

### REGNE VEGETAL

Mes enfants, dans la leçon précédente, nous avons vu comment les plantes absorbent les liquides de la terre, qui sont pour elles ce que le produit de la digestion est pour les animaux. Mais ces sucres de la terre ne sont pas encore de la sève nourrissante. Voici comment s'effectue cette transformation:

L'hygiène nous apprend que c'est la combinaison de l'air avec le *chyle* (liquide blanchâtre constituant la partie nutritive des aliments) qui forme le sang rouge, chez l'homme; c'est de même l'action de l'air sur les liquides aspirés par la plante qui en fait la *sève* parfaite.

L'ÉLÈVE.—Monsieur, mais les plantes respirent donc?

LE MAITRE.—Oui, mais pas absolument à notre façon. Tandis que pour nous (et les animaux) la combinaison de l'air avec le chyle a lieu dans les *poumons*, chez les plantes, cette combinaison a lieu dans leurs *feuilles*. La sève est donc comme le sang du végétal, mais ce *sang*, au lieu de devenir rouge comme le nôtre, reste sans couleur: *incolor*.

La sève circule dans la plante comme le sang circule dans les animaux.

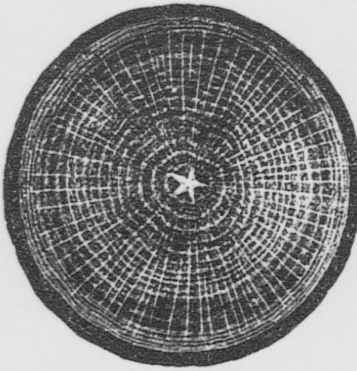
L'ÉLÈVE.—Mais monsieur, quand je *gosse* un morceau de bois avec mon couteau, je ne vois pas de *sang blanc*, c'est-à-dire de sève.

LE MAITRE.—Écoutez, mon ami:

Si vous coupez en travers la tige d'une fleur, une petite branche d'arbre, de saule par exemple, vous remarquerez que le bois de cette branche paraît tout criblé de petits trous. Et si c'est au printemps, c'est-à-dire au moment du grand mouvement de la sève, vous la verrez sortir de ces petits trous sous forme d'un liquide incolore ou verdâtre.

Outre les trous, vous verrez au centre des arbres et des branches un petit cercle, et autour de celui-ci d'autres cercles plus ou moins réguliers qui vont en s'élargissant jusqu'à l'écorce.

(1) Cartier devint premier ministre du Canada en 1858.



Les trous par lesquels sort la sève sont *la coupe* d'une quantité de vaisseaux ou tubes qui sont les vaisseaux de circulation de la sève ; et le petit cercle du milieu est la coupe de ce qu'on appelle : *la moëlle*.

Les sucres liquides de la terre, absorbés par les racines, montent par les tubes ou vaisseaux, se distribuent dans les branches, pénètrent dans les plus petits rameaux, et arrivent enfin dans les bourgeons et dans les feuilles, où ils vont recevoir l'action de l'air. Cette sève imparfaite qui monte est appelée : *sève ascendante*.

## QUESTIONNAIRE.

*Coupe d'une branche d'arbre.* Quelle est la fonction de la sève ?—Comment la sève circule-t-elle dans la plante ?—Les racines et les tiges d'un végétal (vasculaire) contiennent-elles de petits vaisseaux ?—A quoi servent ces vaisseaux ?—Par où la sève monte-t-elle dans les feuilles ?—Qu'y va-t-elle faire ?—Comment se nomme la sève qui monte ?

---

## ENSEIGNEMENT PRATIQUE

---

### INSTRUCTION RELIGIEUSE

---

#### Éléments de la doctrine chrétienne

---

#### Leçon XVIIe.—Jésus est flagellé

Le matin était venu, il était plus de six heures. Les soldats lièrent très étroitement Jésus, et ils le conduisirent à Ponce-Pilate. Ponce-Pilate était préfet de la Judée. Il aurait pu délivrer Notre-Seigneur, mais il dit aux Juifs de le flageller. Il y avait dans la salle une colonne de pierre. Les soldats ôtèrent à Jésus ses habits, ils l'attachèrent à la colonne, ils prirent des fouets, et ils commencèrent à le frapper sur les épaules. Ils frappaient fort ; ils frappèrent longtemps. Le sang coulait, les chairs volaient en morceaux, on voyait les os. Jésus tomba de lassitude et de douleur, et les bourreaux frappaient encore !

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il voulu être flagellé ? Pour faire pénitence de vos immodesties, pour vous obtenir la grâce d'une pureté parfaite. Jésus, mon bon Sauveur, je désire être pur comme un ange. Aidez-moi à le devenir.

---

---



---

**LANGUE FRANÇAISE**


---



---

**COURS ÉLÉMENTAIRE**


---

**Orthographe, Grammaire et Vocabulaire**


---

**DICTÉES**
**I**
**LE MAÇON**

Le maçon emploie la pierre, la brique, la tuile, le plâtre, la chaux, le sable, le ciment. Ses outils sont l'auge, la truelle, le marteau, le niveau et le fil à plomb.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Que fait le *maçon*?—Où trouve-t-on les *pierres*? les *briques* et les *tuiles*?—De quelle couleur est le *plâtre*?—Comment fait-on le *mortier*?—Quel est le plus dur du *ciment* ou du *plâtre*?—Supposez que vous êtes maçon et dites ce que vous faites : *dans votre auge* ; *avec votre truelle*, *votre marteau*, *votre niveau*, *votre fil à plomb*.

EXERCICES.—Trouvez cinq actions différentes que peut faire le maçon : *Gâcher le plâtre*, *prendre une pierre*, *construire un mur*, etc.

Copiez les mots suivants et indiquez par une lettre le nom des accents (g. a. c.) : *une île*, *ma mère*, *le mérite*, *le rôti*, *la sève*, *Adèle*, *Sévère*, *la vérité*, *le modèle*, *l'arête*, *la boîte*, *l'élève*, *le dôme de l'église*, *Jérôme*, *Thérèse*.

**II**
**LES ÉTOILES**

Qui pourrait dire le nombre des étoiles qui *brillent* au firmament pendant les belles *nuits* de l'hiver !

Les étoiles sont très *éloignées* de la *terre* et l'on a calculé qu'un boulet de canon, conservant toujours la même vitesse, prendrait plusieurs milliers d'années pour atteindre quelques-unes d'entre elles.

*En* contemplant le ciel semé d'étoiles on ne peut s'empêcher d'admirer la beauté et la grandeur de *Dieu*.

EXERCICES.—*Brillent* : verbe à la 3<sup>e</sup> personne du pluriel ; *étoiles*, mot complément du collectif partitif *le nombre*.—*nuits* : ce mot est ici complément circonstanciel de temps de *brillent* : les étoiles brillent quand? *pendant* la nuit ; la préposition *pendant* sert à unir le verbe *brillent* à son complément *nuit*.—*éloignées* : part. passé conjugué avec être, accord avec le mot étoiles, sujet du verbe.—*terre* : *quelques* dérivés : terrain, terrier, terreau, terrasse, terrasser, terrassier, terrassement.—*en* : préposition qui unit *admirer* à *contemplant* : on ne peut s'empêcher d'admirer la beauté... quand? *en* contemplant.—*Dieu* : complément déterminatif de beauté et de grandeur.

**II**
**L'ABEILLE ET LA MOUCHE**

Un jour une abeille aperçut une mouche auprès de sa ruche.—« Que viens-tu faire ici? lui dit-elle d'un ton furieux. Ote-toi de ma présence, vilaine mouche importune, qui ne fais que bourdonner et chercher ta vie sur les ordures.—Nous vivons comme nous pouvons, répondit la mouche ; la pauvreté n'est pas un vice, mais la colère en est un grand. »

FÉNELON.

EXERCICES.—Ce que c'est qu'une *abeille*.—De quelle vertu l'abeille est-elle l'emblème?—Un diminutif de *mouche*?—*Apercevoir*, faire remarquer que ce mot n'a qu'un *p*.—*Ruche*, rucher.—*Furieux*, fureur.—Contraire de *vilain*, de *importun*?—Un verbe formé de *importun*?—*Bourdonner*, bourdon.—*Ordure*, un synonyme?—*Pauvreté*, contraire de ce mot? Un a'jectif, un diminutif de *pauvre*.—Contraire de *vice*?

- Tirer la morale de la fable.
- Expliquer l'emploi des signes de ponctuation.
- Faire trouver et analyser les adjectifs qualificatifs.

---

### RECITATION

---

#### L'ÉTOILE

Brille, brille, petite étoile;  
 Fixe sur moi ton œil de feu.  
 Lorsque la nuit étend son voile  
 Tu viens et me parles de Dieu.  
 Tu dis: C'est Lui, c'est notre Père  
 Qui nous a faites toutes deux,  
 Toi, petite fille, sur terre;  
 Moi, brillant soleil dans les cieux.

E. DUPUIS.

---

### REDACTION

---

#### LES YEUX

QUESTION: Dites comment les yeux sont faits, à quoi ils nous servent, ce qu'il y a devant les yeux, à quoi servent les cils: à quoi servent les sourcils.

#### RÉPONSE

Les yeux sont comme de petites boules blanches avec un cercle gris, bleu ou noir et un autre encore plus petit au milieu. Ce dernier est comme une petite fenêtre qui nous sert à voir autour de nous.

Devant l'œil il y a des rideaux épais que nous ouvrons et que nous fermons comme nous voulons. Ces rideaux s'appellent les paupières. Au bord des paupières se trouvent de petits poils nommés cils qui abritent l'œil contre la poussière.

Au-dessus de l'œil, au bas du front, il y a aussi des poils, mais beaucoup plus épais ces poils forment les sourcils. Les sourcils empêchent la sueur qui coule du front de tomber dans l'œil.



COURS MOYEN (Intermédiaire)

## Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LE CHARDONNERET

Le chardonneret est un de nos plus jolis oiseaux ; c'est aussi un des meilleurs chanteurs. Il tire son nom de la graine du chardon qu'il recherche particulièrement. Il est brun en dessus, blanchâtre en dessous ; il a la tête d'un beau rouge avec une belle tache jaune sur les ailes. Il se plaît dans les jardins, dans les vergers, et c'est le plus souvent sur les arbres fruitiers que la femelle fait son nid. Après l'avoir artistement (1) garni à l'intérieur d'une épaisse couchette (2) de crin, de laine et de duvet, elle y dépose cinq ou six œufs tachetés de brun rougeâtre.

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

- (1) *Artistement*.—C'est-à-dire avec art, goût et soin.  
 (2) *Couchette*.—Diminutif de couche ; une couchette est un petit lit.

EXERCICES

GRAMMAIRE.—1. Mettre la dictée au pluriel à partir de la deuxième phrase : *Les chardonnerets tirent leur nom de la graine du chardon qu'ils recherchent particulièrement*...—2. Faire l'analyse des verbes de la dictée.—3. Trouver les mots de la même famille que *chardon*, *fruitier*, *artistement*.—4. Trouver les mots ayant pour terminaison *ette* et désignant un objet plus petit.

RÉDACTION.—Dites ce que vous savez du chardonneret.

II

PENDANT LES VACANCES.

Pendant les *vacances*, un bon écolier emploie son temps de manière à ce qu'il ne soit pas perdu. Car le temps qu'on occupe à *jouer convenablement* est fort bien employé.

Ainsi Paul *étudie* et écrit chaque jour pendant une heure, et sa sœur Lucie *aide* sa mère au ménage ou au raccommodage du *linge*, Georges fait de grandes promenades avec son père ; Emile se plaît à jardiner, tandis que Charles dessine les objets qu'il a sous les yeux. Mais tous ces enfants aiment à jouer lorsque le moment du travail est passé. Ils ont bien gagné leur récréation, n'est-ce pas ?

ANNOTATIONS.—*Les vacances* : Qu'est-ce que c'est ? c'est le temps pendant lequel on ne travaille pas et qui succède à un temps pendant lequel on a travaillé. (*Eviter que dans des réponses de ce genre, les enfants emploient la formule incorrecte : « C'est quand... Les vacances, c'est quand on s'amuse... » Jouer convenablement : C'est-à-dire à des jeux honnêtes, qui ne font de mal à personne.—Quel est le sujet de : étudié?... de : aide?—Linge : On appelle ainsi soit une étoffe de fil ou de coton, soit l'ensemble des vêtements ou des objets de ménage faits avec cet étoffe. Les chemises, les mouchoirs, les serviettes, les draps de lit sont appelés tous ensemble du linge. A l'origine, ce nom était donné à l'étoffe faite avec du fil de lin. A présent, on le donne indifféremment à tout vêtement ou objet fait avec de la toile blanche ou écru de chanvre, de lin ou de coton.—Ces enfants aiment à jouer : Quel est le sujet du verbe aiment ?*

ANALYSE GRAMMATICALE.—Analyser grammaticalement chaque verbe ayant pour sujet un nom contenu dans cette dictée. Exemple: *Emploie*, verbe, ayant pour sujet *écolier*; *Etudie*, verbe, ayant pour sujet *Paul*, etc..., etc...

## III

## COMMENT IL FAUT SEMER

La profondeur qu'il faut donner aux semences varie selon leur nature; elle varie aussi selon la nature de la terre et selon l'époque de l'ensemencement. Dans les terrains légers, sujets au déchaussement et à la sécheresse, il faut enterrer plus profondément la semence que dans les terrains argileux. Plus le climat, la saison et le moment des semailles sont secs, plus il faut enterrer profondément les semences, afin qu'elles trouvent toujours assez d'humidité pour germer. Dans tous les cas, il est bon que la graine soit assez enterrée pour échapper à l'action de la lumière sans être privée d'air, et pour que la plante à venir tienne bien au sol.

(A. LAGRUE.)

ANNOTATIONS.—*Qu'*: Ce mot employé pour éviter la répétition du mot *profondeur* est un pronom; mais il joint à ce mot une proposition qui en explique et en fixe le sens, c'est donc un pronom conjonctif. Le mot *il* qui suit ce pronom est, comme dans tous les cas où l'on emploie le verbe unipersonnel, le sujet apparent de ce verbe. *Ensemencement*: Mot par lequel on désigne soit l'action d'ensemencer, soit le résultat de cette action qui consiste à jeter de la semence dans un terrain préalablement préparé à le recevoir. On enseme à la volée, à jet libre, avec le semoir, avec le plantoir, etc.—*Terrain léger*: On appelle de ce nom, tout sol qui contient plus de sable, de carbonate de chaux et d'humus que d'argile; on le nomme encore sol meuble, sol poreux.—*Sec*: Se dit de ce qui ne contient pas d'humidité; on peut remarquer ici que cet adjectif qualificatif a un féminin irrégulier: il ajoute au *c*, la lettre *h* avant de prendre l'e muet final et prend un accent grave sur l'e qui précède le *c*.

## IV

## LE MOIS DE JUIN

Nous étions au mois de juin; l'année s'annonçait très chaude et très précoce. De ma petite fenêtre, à travers les brindilles de lierre, je voyais tout reverdir sur la côte; les genets à bouton d'or et les bruyères roses s'étendaient jusque sous les roches, où la myrtille, la ronce et le chèvrefeuille grimpaient à foison. Chaque matin, je m'éveillais au chant du coq, avant le jour, et, poussant ma petite croisée, les coudes sur le toit, j'admirais les grands bois noyés dans l'azur du vallon, j'écoutais les merles, les grives, les chardonnerets, les fauvettes s'égosiller au loin dans les cerisiers en fleurs, dans les grands pommiers blancs, sous la voûte des chênes et le branchage sombre des sapins. Ils bâtissaient leurs nids et se réjouissaient.

Jamais je ne m'étais senti plus heureux.

ERCKMANN-CHATRIAN.

- QUESTIONS.—1. Expliquez l'adjectif *précoce*.  
2. Mots de la même famille que *vallon*.  
3. Analyse grammaticale de *voûte*.

## V

## UN VILLAGE CANADIEN

Le village s'étend au pied d'une verte montagne; il est coquettement assis sur les bords d'une belle rivière. Ses maisons, blanchies à la chaux, nous donnent l'illusion d'une troupe de pigeons se reposant au soleil ou se mirant dans l'onde pure. Pendant que les vieillards causent paisiblement des événements du jour ou des choses du passé,

les femmes vont et viennent de la maison à la basse-cour ou s'occupent aux travaux du ménage. Le calme et la paix règnent partout. Aucune demeure n'est plus élevée que celles qui l'entourent: le jour commence et s'achève toujours serein et plein de charmes. Le clocher, dont la flèche domine tous les toits, s'élève au-dessus du village comme pour le bénir, et l'on dirait un doigt levé pour montrer les cieux.

EXPLICATIONS.—*s'étend*, un synonyme. se déploie.—*piéd*: pourquoi le singulier ? dans *au piéd* le mot *piéd* a le sens de *bas*.—*assis*: ce participe est employé au figuré ici.—*chaux*, un homonyme: chaud.—*donnent*: le sujet de ce verbe est *maisons*.—*s'occupent*, le sujet: femmes.—*élevée*: ce participe s'accorde avec le sujet de est: demeure.—*serein*: un synonyme: *calme*; un homonyme: *serin*.—*s'élève*, 3e pers. du singulier, son sujet est *le clocher*.—*village*: un dérivé: villageois.

## VI

## COMMENT ON FONDE UNE VILLE

Nous sommes au printemps de 1608. Un navire vient de jeter l'ancre dans le bassin de Québec. Trente hommes en descendent, puis un autre apparaît, donne des ordres, examine la position, considère le terrain, semble chercher un lieu propice pour s'y fixer. Les jours suivants, tout le monde est à l'œuvre; les arbres tombent sous les coups redoublés. Quel est cet homme et que font ces ouvriers? Cet homme, chacun l'a reconnu, c'est Champlain, et ces ouvriers marquent sur son ordre le site d'une capitale, ils fondent Québec, et la France pose son empreinte durable sur le sol canadien.

LE PÈRE O. M. JOUVE, DES FF. MINEURS.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Sommes*: L'auteur dit *nous sommes* pour *on était*, afin de nous mettre la chose sous les yeux.—*vient de jeter*: pour a jeté depuis un instant.—*jeter*: donnez quelques temps: remarque sur le *t* qui se double devant un *e* muet.—*apparaît*: accent sur l'*i* lorsqu'il est suivi d'un *t*.—*fixer*: donnez un équivalent: établir.—*Suivants*: adjectif s'accorde avec jours. Faites épeler dans: Les jours suivants les jours, le temps s'écoule rapidement.—*coups*: les homonymes: cou, coût.—*font*: Donnez le présent de l'ind: fais, fais, fait, faisons, faites, font; le passé défini: je fis, tu fis, etc.; le fut. simple: je ferai, feras, etc.—*capitale*: (du latin *caput*, tête) ville qui est à la tête du pays parce que le gouvernement y est établi.—*fondent*: comparer dans quelques temps *fonder* et *fondre*.—*pose*: met, établit; *pause*: attend, fait un arrêt.

## RECITATION

## LE MOUCHERON ET LE PAPILLON

Beau moucheron, fuis la chandelle;  
Crois-moi, je m'y suis brûlé l'aile,  
Disait le papillon un soir.

Non, répond l'insecte rebelle;  
Je veux la voir, elle est si belle!  
Je veux tout voir et tout savoir.

Et la bestiole fanfaronne  
Passe, rebasse, tourbillonne  
Autour du flambeau radieux.

Malheur! elle y touche, elle y tombe;  
Le suif brûlant devient la tombe  
De l'insecte trop curieux.

VILLEFRANCHE.

EXPLICATIONS.—*Moucheron*: petite mouche; espèce de cousin.—*Insecte*: qu'est-ce? Citez quelques insectes.—*Rebelle*: désobéissant, insoumis.—*Bestiole*: petite bête.—*Fanfaron*: qui fait le brave, orgueilleux.—*Tourbillonne*: tourne tout autour de la chandelle.—*Radicieux*: qui brille d'un vif éclat.—*Suif*: graisse des moutons et dont est faite la chandelle.

QUESTIONS.—Quel conseil le papillon donnait-il au moucheron? Fut-il écouté? Comment fut punie sa désobéissance? Quelle est la morale de cette fable?

---

## REDACTION

---

### LES FLEURS

L'élève dira s'il aime les fleurs.

Quelles sont les fleurs qu'il préfère.

Il voudrait bien savoir soigner les fleurs.

Malheureusement celles de son petit jardin ne réussissent pas bien.

Dieu est bon de nous avoir donné des fleurs pour charmer notre vue.

### DÉVELOPPEMENT

Comme c'est joli, les fleurs; comme j'aime à en faire des bouquets! je les aime toutes, mais cependant il y en a qui ont un peu ma préférence.

Celle que je préfère à toutes, c'est la rose; je l'aime à cause de sa beauté et parce qu'elle sent bon et que ses variétés sont nombreuses; j'aime sa forme et son parfum.

Mais à côté de la rose je place la modeste petite violette dont l'odeur est douce et pénétrante. Elle est si petite, cette fleur modeste qui se cache sous la feuille pour ne pas être vue!

J'aime mieux les fleurs cultivées que les fleurs des champs, et cependant celles-ci sont jolies aussi et ne sont pas dépourvues de charme.

Quand je vais me promener avec papa, nous nous arrêtons près d'un bosquet, près d'une pelouse pour admirer les fleurs des parterres; je lui demande le nom de celles que je ne connais pas.

Je ne sais pas bien soigner mes fleurs, elles meurent toutes et je suis désolé; cette année je les planterai avec l'aide de papa pour être sûr de bien les réussir.

Combien la bonté de Dieu est grande de nous avoir donné de si jolies fleurs pour le plaisir de nos yeux!

---

## Dictées supplémentaires

---

### I

#### QUÉBEC

A l'horizon apparaissent de chaque côté du fleuve des masses confuses qui semblent surgir du sein des ondes pour se noyer dans une brume vaporeuse. Peu à peu leurs formes indécises se dessinent aux regards. A droite, c'est la Pointe-Lévis; à gauche, le cap Diamant dominé par la citadelle de Québec, griffe de lion de l'Angleterre, Gibraltar britannique du Nouveau-Monde.

XAVIER MARMIER.

## II

## BONHEUR DE L'ÉCOLIER EN VACANCES

Qu'il est heureux l'étudiant qui revient au foyer après une année laborieuse, et qui a utilisé pour le progrès de son esprit tous les sacrifices qu'il a coûtés à ses parents et sa famille! Comme il se sent aimé pour avoir bien compris et réalisé une année de sa jeunesse! Et comme il grandit à ses propres yeux de toute la dignité noble et sérieuse qui l'élève au-dessus de lui-même! Il éprouve dans son âme satisfaite comme le repos est bon et la récompense honorable. Et il aime cette loi de justice dont il peut aujourd'hui bénéficier. Dès les premiers jours de sa vie, il admire ces sages rétributions dont la Providence et les hommes ont semé leurs existences, et qui stimulent et encouragent nos efforts. Et cela l'attache à ceux qui l'entourent, à la société qui l'enveloppe. Il est reconnaissant parce que l'on a respecté ses droits au repos et à la récompense, et il a hâte d'arriver lui aussi à ce moment de sa vie où il pourra autour de lui répandre le bienfait, et faire des heureux.

L'ABBÉ CAMILLE ROY.

## III

## LA FEUILLE D'ÉRABLE

Vois la jolie feuille d'érable, attachée à cette branche flexible, et que berce mollement la brise légère du printemps. Elle vient à peine de naître, et déjà elle montre avec orgueil la ligne capricieuse de son contour, échanerée avec grâce et symétrie; sur sa surface lisse et verdoyante, on découvre des milliers de filets blancs qui s'entrecroisent en tous sens, et portent jusqu'à l'extrémité de chaque dent aiguë la sève bienfaisante qui doit y entretenir la vie et la fraîcheur. Plus tard, la feuille verra se tarir cette source vivifiante; mais, avant de mourir, elle jettera un éclat beaucoup plus vif et se revêtira de la parure riche et brillante d'une rose délicate.

Il en est de même de ta jeune âme, ô mon enfant; si tu la tiens constamment soumise aux enseignements de notre mère commune, la sainte Eglise, elle sera toujours fraîche et innocente, et, lorsque le terme de tes jours approchera, elle jettera autour d'elle le vif éclat des vertus et des bonnes œuvres.

Rappelons-nous aussi, Canadiens français, que la feuille d'érable est l'emblème de notre nationalité. Au jour joyeux de la Saint-Jean-Baptiste, ornons-en fièrement notre poitrine.

## COURS SUPÉRIEUR

**Orthographe, Idées et Grammaire**

## DICTÉES

## I

## LA RÉCITATION OU DICTION

La récitation ou *diction* est un art, et un art des plus délicats. Son but est d'interpréter par la parole les productions de l'esprit, les œuvres littéraires, de manière à en faire saisir le sens complet, à en faire ressortir et apprécier plus vivement toutes les beautés. Vous lisez une page d'un grand poète ou d'un illustre prosateur. Si l'é-



crivain a du génie, ou simplement du talent, la *lecture silencieuse* que vous faites de son œuvre éveille en vous des impressions profondes. Ce style a du charme, de la grâce, de la vivacité, de l'énergie, de l'harmonie, de l'éloquence: et vous admirez; et vous sentez votre intelligence répondre, par une *adhésion* pleine d'une jouissance intime, à la pensée écrite de l'auteur. Mais *soudain*, un homme de goût, un artiste qui sait dire, vous *pric* de lui passer le livre et parle le fragment que *viennent* de parcourir vos regards. Alors tout change d'aspect. Les beautés deviennent vivantes; la puissance merveilleuse du *verbe humain* exerce son magique empire; tel mot, tel *hémistiche*, telle période qui ne vous *avaient* pas *frappé* à la simple lecture, se détachent en pleine lumière à *l'audition*; les inflexions et le *nombre* viennent ajouter le charme de la musique au charme du style; la voix du lecteur va frapper en vous des fibres nouvelles; votre cœur bat, vous êtes ému, remué, entraîné, et l'admiration devient de l'enthousiasme.

THOMAS CHAPAIS.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*diction*: art de bien *dire*. Mots de la même famille: (du latin *dicere*, dire) *dire*, *redire*, *contredire*, *médire*, *maudire*, *diction*, *contradiction*, *malédiction*, *bénédiction*, *médiance*, etc.—*ressortir*: (prononcez *re-sortir*) sortir de nouveau, apparaître nettement, être en évidence. Se conjugue, dans ce sens, comme *sortir*. Ressortir (même prononciation) signifie être d'une juridiction; se conjugue comme *finir*: part. prés. *ressortissant*; prés. de l'indic. : Cette affaire *ressortit* à la supérieure; etc.—*lecture silencieuse*: des yeux seulement.—*adhésion*: *consentement*, *approbation*, dans le sens figuré. Au sens propre ce mot signifie *union*, *jonction*. Mots de la même famille: *adhérer*, *adhérence*, *adhésif*, *adhérent*. Tous ces mots renferment l'idée d'attachement.—*soudain*: mis pour soudainement.—*pric*: homonymes: *prix*; *pris*, *prit*.—*viennent*: pourquoi le pluriel? sujet *vos regards*.—*du verbe humain*: exprimez autrement: de la parole humaine. Le mot *verbe* signifie *parole*. Mots de la même famille: *verbal*, *verbalement*, *verbaliser*, *verbalisation*, *verbeux*, *verbiage*, *pro-verbe*, *proverbial*, etc.—*Hémistiche*: moitié d'un vers en poésie.—*avaient frappé*: le sujet: il est multiple: *mot*, *hémistiche*, *période*. Le compl. dir. de *frappé*: *vous*. Pourquoi alors *frappé* au singulier? *vous* est employé par politesse pour *tu* (le lecteur dont on parle).—*audition*: action d'écouter, d'entendre. Mots de la même famille: *auditoire*, *audience*, *auditeur*, *auditif*, etc.—*nombre*: mesure, retour régulier de la rime après un certain nombre de syllabes.

Indiquez à quel mode et à quel temps sont employés tous les verbes de la dictée.

### ANALYSE

*Si l'écrivain a du génie, ou simplement du talent, la lecture silencieuse que vous faites de son œuvre éveille en vous des impressions profondes.*

Trois propositions :

PRINCIPALE: *la lecture silencieuse de son œuvre éveille en vous des impressions profondes.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *lecture*: *que vous faites.*

COMPLÉTIVE CIRCONSTANCIELLE elle *éveille*: *si l'écrivain a du génie, ou simplement du talent.* (*Si* a le sens de *quand*).

Cette dernière proposition est rattachée au verbe *éveille* de la principale par la conjonction de subordination *si*.

—*de son œuvre*: compl. déterminatif de *lecture*

—*ou*: conjonction qui unit *génie* et *talent* (les compl. dir. de *a*)

—*simplement*: adverbe, modifie *a*.

L'analyse n'offre pas de difficultés après que la phrase est ainsi étudiée.

## II

## TRAVAILLONS AU PROGRÈS DE NOTRE PAYS.

Notre pays n'est encore qu'une *ébauche*; c'est à peine si nous en *pouvons* dès maintenant détacher ça et là quelques formes rudimentaires; mais nous n'avons pas besoin de connaître l'étendue de la place que nous occuperons un jour, pas plus que le navigateur ne connaît l'étendue et l'avenir des terres qu'il est appelé à découvrir. Il suffit qu'il ait la foi et la volonté. A nous aussi la foi dans la destinée et la volonté *suffisent*; inspirons-les aux générations qui viendront après nous; nous leur *lèguerons* un pays déjà remarquablement ouvert et agrandi, que nous aurons reçu de nos pères misérablement *défriché*, ignoré sur la carte du monde et ne laissant rien soupçonner de ses incalculables richesses. Maintenant, *que nos descendants remplissent* une tâche indiquée et facilitée par nous. Ils ne *sauront* peut-être jamais quels efforts pénibles il nous en a coûté pour simplement *jalonner* notre route. Qu'importe! La moisson sera pour eux et ils auront encore à semer largement, et ils auront encore à parcourir un champ d'activité *illimité*, car bien des générations passeront avant que chaque acre de l'immense domaine que nous leur aurons *transmis* ait été arraché au désert, aux *savanes*, aux *landes* sauvages et aux *steppes* incultes.

ARTHUR BUIES.

(Le chemin de fer du Lac St-Jean, 1895.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*ébauche*: ouvrage qui n'est encore que commencé ou dégrossi.—*pouvons*: donnez les temps primitifs: *pouvoir*; *pouvant*; *pu*; je *peux*, *peux*, *peut*... *peuvent*; je *pus*, *pus*, etc.; je *pourrai*, *pourras*, etc. Supj. prés. que je *puisse*, *puisses*, etc. Adjectif de la même famille: *puissant*.—*ait*: quel verbe? *avoir* au Subj. présent.—*suffisant*: quelle conjugaison? 4e suffire.—*lèguerons*: verbe léguer; l'accent aigu se change en accent grave devant nne syllabe muette. *Léguer* signifie donner en *legs*, en héritage.—*défriché*: accord avec *que* pr. conj. dont l'antécédent est *pays*.—*que nos descendants remplissent*: quel mode? *subjonctif*; on commande, c'est comme si l'on disait: *nous voulons* que nos descendants, etc.—*Sauront*: quel verbe? *savoir*. Donnez l'impératif: *sache*, *sachons*, *sachez*; le part. présent: *sachant*; le passé défini: je *sus*, tu *sus*, etc.—*jalonner*: les jalons sont de grands bâtons que l'on plante pour marquer un alignement. An figuré *jalonner* signifie faire les premiers pas dans une affaire, en marquer les principaux points.—*illimité*: accord avec: *champ*.—*transmis*: donnez d'autres expressions où l'on trouve le participe *mis* précédé d'un préfixe: *remis*, *soumis*, *admis*, etc.—*savanes*, *landes*, *steppes*: terres incultes où il ne pousse que des herbes grossières; on trouve les *landes* en France, les *savanes* en Amérique, les *steppes* en Russie.

Relever tous les participes passés employés avec ou sans auxiliaire dans la dictée.

## ANALYSE

*Ils ne sauront peut-être jamais quels efforts pénibles il nous en a coûté pour simplement jalonner notre route.*

Deux propositions: une *principale* et une *complétive déterminative* de *efforts*.

Il est nécessaire de faire disparaître le gallicisme *il nous en a coûté*. Nous pouvons traduire le mot *quels* par *les* et *que*: *les efforts pénibles que nous avons faits*.

PRINCIPALE: *Ils ne sauront peut-être jamais les efforts pénibles*.

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *efforts*: *que nous avons fait pour simplement jalonner notre route*.

—*ne jamais*: adv. de nég. modifie *sauront*

—*que*: pron. conj. (ou relatif) 3e pers. plur. (antéc. *efforts*) compl. dir de *avons faits*.

—*jalonner*: v. act., inf. prés., compl. ind. de *avons faits*.

Avec ces quelques remarques toute difficulté d'analyse est supprimée.

## III

## L'ÉTÉ

Après avoir ranimé au printemps la vie de la nature, le chaleur du soleil mûrit les moissons qui réjouissent le laboureur. Une magnifique nappe dorée s'étend alors sur la plaine. La douce brise de l'été, en inclinant mollement les épis sous son souffle, lui donne l'aspect d'une mer légèrement ondulée. Mais le soleil, en dardant sur le sol ses rayons brûlants, le dessèche et lui enlève l'humidité qui entretient la vigueur des plantes. Tout à coup le ciel se couvre: un éclair brillant sillonne les nues; le grondement du tonnerre ébranle l'atmosphère; une pluie bienfaisante, tombant en gouttes larges et pressées, va porter aux feuilles et aux racines altérées cette sève, véritable nourriture des fruits, qui commençait à leur manquer, et qui va leur donner, fort à propos, comme une vie nouvelle.

EXPLICATIONS.—*Printemps*: de *prin* (même radical que *prim* dans *primauté*, *primordial*, etc), signifiant *premier*, et de *temps*: le premier temps, la première saison de l'année.—*De la nature*: de l'ensemble des choses et ici, en particulier, des végétaux.—*Une magnifique nappe dorée*: les moissons et, en particulier, celles des céréales, blé, seigle, etc., prennent une couleur semblable à celle de l'or, et, s'étendant sur de vastes espaces, ressemblent à une immense nappe qu'on jetterait sur les champs.—*Brise*: vent léger et doux; distinguer *bise*, le vent du nord en général, et, par extension, tout vent froid et sec; le mot *bise* se prend quelquefois comme synonyme du mot *hiver*: Se trouva fort dépourvue, quand la *bise* fut venue.—*Mollement*: par un mouvement auquel ils cèdent sans résistance.—*Sous son souffle*: la brise est ici, en quelque sorte, personnifiée.—*Ondulée*: qui a des *ondulations*, dont la surface est alternativement abaissée et relevée par des *ondes* légères.—*Dardant*: mot qui fait image: en lançant comme des *dards*, comme des flèches.—Dire pourquoi, dans *dessèche* et *enlève*, il y a un *è*.—*Se couvre*: devient *couvert*, couvert de nuages.—*Sillonne*: mot qui fait image, comme plus haut le mot *dardant*: traverse les nuages en y traçant une sorte de *sillon* de feu.—*Altérées*: comment peut-on dire que des feuilles et des racines sont *altérées*, ont soif?—*A propos*: locution adverbiale: au moment propice, quand il convient.

## RECITATIONS

## CHRISTUS REGNAT

Règne à jamais, ô Christ, sur la raison humaine,  
 Et de l'homme à son Dieu sois la divine chaîne;  
 Illumine sans fin, de tes feux éclatants,  
 Les siècles endormis dans le berceau du temps;  
 Et que ton nom légué pour unique héritage,  
 De la mère à l'enfant descende d'âge en âge  
 Tant que l'œil, dans la nuit, aura soif de clarté  
 Et le cœur d'espérance et d'immortalité.

LAMARTINE.

## LA FÊTE NATIONALE

Lève ton front, ô ma patrie !  
 Contemple le ciel radieux !  
 Le soleil, d'un jour glorieux,  
 Luit sur ta bannière chérie.  
 Peuple, déroule tes drapeaux,  
 Débris d'une héroïque histoire;  
 Va rêver aux jours de gloire  
 Sur la tombe de tes héros !

Qu'ils sont beaux, sur ton oriflamme,  
 Ces lys teints du sang de nos preux !  
 Je crois les voir encore poudreux  
 Braver la mitraille et la flamme.  
 Peuple, déroule tes drapeaux,  
 Débris d'une héroïque histoire;  
 Va rêver aux vieux jours de gloire,  
 Sur la tombe de tes héros !

Et que la bise solennelle  
 Porte à l'ancien monde étonné  
 L'hymne d'un nouveau-né  
 Qui chante en déployant son aile !  
 Peuple, déroulons nos drapeaux !  
 Nous avons notre vieille histoire;  
 Il est encor des jours de gloire:  
 Nous pouvons être des héros !

L.-H. FRÉCHETTE.

## COMPOSITION

## UNE VISITE AU VILLAGE NATAL

**SOMMAIRE :** Cinq jours de vacances au pays natal... Douces émotions... Charmes de la maison paternelle... Alentours parfumés... L'église du hameau..., le cimetière... Les coteaux voisins, le lavoir... Air pur... Désir de terminer ses jours au village natal.

## DÉVELOPPEMENT

Cher ami,

Voilà un an que les nécessités de mon éducation me tenaient forcément éloigné de la maison paternelle. J'ai eu l'avantage d'y aller passer cinq jours de vacances, et je t'avoue que j'étais loin de m'attendre aux douces émotions que cette visite m'a fait éprouver.

On a beau faire, vois-tu, les habitudes de la ville ne peuvent faire oublier le calme et la simplicité de la campagne à celui qui, comme moi, a pris naissance et a vu couler ses premières années au village.

L'humble maison paternelle ne m'a pas offert le brillant éclat des magasins de la cité; mais combien je préfère sa modeste structure et sa charmante situation au milieu d'un verdoyant paysage, ses alentours parfumés de l'odeur du foin, de la vigne en fleurs et des senteurs pénétrantes du jasmin et du chèvrefeuille, qui grimpent le long des blanches murailles! Mon sommeil dans la chambrette où je passe mes nuits, n'est pas troublé par le roulement des charrettes et des voitures, par les cris discordants des revendeurs ou le tintamarre des chevaux, des fouets et des musiciens ambulants dont on est assourdi ailleurs. C'est le chant du coq ou le son argentin de l'angelus, qui vient me dire: Eveille-toi!

Tout dans la maison m'a fait plaisir à revoir : et le coin du feu où est encore la chaise de ma vieille grand-mère, et l'étable où ruminent nos belles vaches, et la basse-cour où gloussent les poules et caquettent les canards, et le fenil où regorge le foin, et la pelouse où brillent des myriades de pâquerettes, et le verger qui promet des fruits savoureux, et la tonnelle tout enrubannée de pampres.

Je n'ai pas de plus grand plaisir en sortant du logis que d'aller visiter la coquette église du hameau, toute blanche et rayonnante ; j'y trouve ma place d'autrefois et la même Vierge qui reçut mes premiers vœux d'enfant chrétien. Tout auprès le cimetière, avec ses tombes verdoyantes, ses cyprès sombres et pointus, ses croix de bois noir ou blanc, m'attire et me rappelle de touchants et salutaires souvenirs.

Si je regarde à l'horizon, je vois là-bas, de hautes et majestueuses montagnes ; plus près, des coteaux semés de ceps tordus ou de moissons naissantes ; ici le lavoir, où babillent les femmes du village en agitant leur battoir retentissant ; là, le ruisseau qui fait gaiement tourner la roue du moulin. Ce spectacle me ravit, je t'assure, plus que le luxe de la ville et la régularité des rues tracées au cordeau.

Ajoute à ces charmes les avantages d'un air vif et salubre, d'un appétit toujours assuré, d'une tranquillité d'esprit qui enchante et repose, et tu auras une idée des félicités qu'a éprouvées ton ami.

Hélas ! pourquoi faut-il que j'en sois encore éloigné ! Pourquoi est-ce du fond d'une classe que s'échappent, à son intention, ces poétiques souvenirs, qui ne font qu'accroître mes regrets et aiguïser mes désirs !

L'espoir me reste, grâce à Dieu, d'aller revoir le village natal et d'y fixer un jour ma demeure sans autre ambition que d'y achever ma vie, dans la médiocrité peut-être, mais du moins dans la paix du cœur et au milieu des splendeurs de la nature.

Sans égoïsme comme sans envie, puissai-je m'y rendre utile et garder fidèlement les traditions de ma bonne et vertueuse famille, où tout le monde te connaît, cher ami, et te souhaite avec moi mille choses aimables.

Adieu et à bientôt.

(Reproduit du *Cours de langue française* des Frères des E. C., 3e année.)

## Dictées supplémentaires

### I

#### L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Après l'Histoire sainte, la plus utile, sans contredit, et la plus propre à nourrir dans le cœur des jeunes gens le respect et l'amour de la religion, c'est l'Histoire ecclésiastique. Quoi de plus instructif, en effet, et de plus édifiant, que l'histoire de la naissance, des accroissements et de la durée de l'Église catholique ? Quoi de plus digne de nos regards que le spectacle des combats qu'elle soutient, et des victoires qu'elle remporte d'âge en âge, toujours attaquée et toujours triomphante, soit des persécutions, par la patience et le courage de ses martyrs ; soit du schisme et de l'hérésie, par la science et l'humilité de ses docteurs ; soit du vice et du scandale, par les vertus et les actions héroïques d'un grand nombre de ses enfants ; soit enfin de l'impiété et de l'incrédulité du siècle présent, par l'assistance que la parole infaillible de son chef et de son auteur lui assure jusqu'à la fin des siècles.

### II

A. M. D. G.

#### L'AMOUR DU SOL NATAL

Nous négligeons, nous dédaignons la terre, parce que personne ne nous a dit le poème de la terre ! Et cette terre, c'est la terre de la Nouvelle-France !

Elle est bien exposée, fertile, variée, on l'améliore de plus en plus, elle est riche,



plus prodigue de ses dons, toujours prête à récompenser le moindre effort et la moindre attention qui se portent vers elle. Les fils de marchands et de professionnels, les farauds qui perdent leur temps à la ville, devraient regarder la campagne de près : ils découvrirait qu'elle est la plus délicieuse et la plus surprenante des merveilles. S'ils avaient goûté une fois à la noblesse de la vie des champs, à l'orgueil de la grande ferme en plein rapport, avec les blés frissonnant à l'été, avec les vastes prairies semées de la tache blanche et rousse du bétail, avec les longues avenues d'arbres fruitiers pliant sous le fardeau des fruits, avec des granges que remplit, quand vient l'aôût, l'or vivant des moissons, leurs poitrines et leurs cœurs s'ouvriraient à la plénitude de l'existence.

### III

#### LE PRINTEMPS

Les vieux cerisiers avaient fleuri tous ensemble dans la même semaine où s'ouvraient les amandiers et les poiriers. Les poiriers fleurissent en houe, les amandiers en étoile ; eux, les cerisiers de la forêt, transplantés dans la plaine, ils fleurissent en quenouilles blanches. Autour des rameaux, charnus, gonflés et jaspés de rouge par la sève, des milliers de corolles neigeuses, floconnées et tremblées sur leurs queues grêles, toutes si rapprochées qu'on ne voyait plus la branche en maints endroits. Chaque arbre jetait en tous sens ses fuseaux fleuris d'un bord à l'autre de l'avenue, tant les cerisiers étaient vieux ; les pointes des rameaux en fleur se touchaient et se mêlaient. Un peuple d'abeilles les enveloppait d'ailes battantes. Une odeur subtile de miel flottait en écharpe dans l'avenue et s'en allait au vent de la plaine, sur les guérets, sur les terres à peine vêtues et surprises par ce printemps. Il n'y avait point d'arbre, dans la grande vallée ouverte, qui pût lutter de splendeur avec ce chemin de paradis. A droite seulement, et tout près, quatre noyers commençaient à pousser des feuilles et semblaient, avec leurs lourdes membrures, des émaux incrustés dans les murs de la ferme.

RENÉ BAZIN.

### Enseignement anti-alcoolique

#### DICTÉE

#### MAISON D'IVROGNE

Tous les foyers, et les plus riches dans les quartiers aristocratiques, et les plus pauvres dans les faubourgs ouvriers, tous les foyers sont tristes quand l'ivrognerie s'y est installée, quand l'homme ou la femme s'y adonne à la passion de boire, et quand l'un ou l'autre y apporte le spectacle de ses turpitudes. Et comme cela est plus triste encore, quand le vice de l'ivrognerie va se giter dans la mansarde où il n'y a plus ni feu ni pain !

Plus de joie dans ces maisons désolées. La femme y pleure les désordres de son mari qui boit ; les enfants n'osent approcher du père brutal et sans cœur. Et quand c'est le jeune homme qui a contracté l'affreuse habitude, la mère songe pendant les longues heures de la nuit à son fils qui n'est pas rentré, et qui prostitué sa jeunesse dans les taudis où l'on s'enivre et où l'on s'avilit. Oh ! oui, comme c'est laid d'être ivrogne ! Et comme il faut souhaiter aux enfants de ne l'apprendre jamais, s'ils doivent jamais l'apprendre, que par les spectacles et les leçons de la rue !

L'ABBÉ C. ROY.

## MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

276. Un petit garçon gagne 12 cts par jour ; il travaille 6 jours par semaine. Que lui est-il dû le samedi soir ? *Rép.* 72 cts.

277. J'ai acheté une douzaine de cahiers pour 84 cts. Quel est le prix d'un cahier ? *Rép.* 7 cts.

278. Il y a 63 élèves dans une école. On les divise en 7 groupes. Combien y a-t-il d'élèves dans chaque groupe ? *Rép.* 9 élèves.

279. D'une pièce de ruban, on a vendu une première fois 12 verges, une deuxième fois 15 verges. Il reste 14 verges. Combien a-t-on vendu de ce ruban ? Quelle était la longueur de la pièce ? *Rép.* 27 verges, 41 verges.

280. Une personne achète du sucre pour 15 cts, du thé pour 30 cts et du café pour 50 cts. Combien a-t-elle déboursé ? *Rép.* 95 cts.

## PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

172. Les roues d'une voiture ont 3 verges de circonférence. Combien doivent-elles faire de tours par minute pour parcourir 12 milles dans deux heures ? (Dans 1 mille il y a 1760 verges).

*Solution* :— $1760 \times 12 = 21120$  verges dans 12 milles ;

$21120 \div 3 = 7040$ , le nombre de tours pour parcourir les 12 milles ;

$2 \times 60 = 120$  minutes dans 2 heures

$7040 \div 120 = 58\frac{8}{12}$  tours. *Rép.*

173. On partage 189 pommes entre 15 enfants. Chaque enfant doit recevoir un nombre entier de pommes. Quelle sera la part de chacun ? Combien restera-t-il de pommes ? Combien aurait-il fallu en ajouter pour que chaque enfant en reçût une de plus ? *Rép.* 12 pommes, reste 9. 6 pommes de plus.

174. Un ouvrier gagne \$1.16 par jour et travaille 25 jours par mois. Il dépense \$120 par an pour sa nourriture. Que lui reste-t-il chaque mois pour ses autres dépenses ?

*Solution* :— $\$1.16 \times 25 = \$29$ , ce qu'il gagne par mois ;

$\$120 \div 12 = \$10$ , ce qu'il donne, par mois, pour sa nourriture ;

$\$29 - \$10 = \$19$ , ce qui lui reste, par mois, pour ses autres dépenses.

175. On a acheté pour \$380.80 un certain nombre de pièces de drap à raison de 85¢ la verge. Chaque pièce mesure 28 verges. Quel est le nombre de pièces ? Quel bénéfice fera-t-on si on revend ce drap à raison de \$1.10 la verge ?

*Solution* :  $\$380.80 \div 85 = 448$ , verges en tout ;  $448 \div 28 = 16$  pièces ;  $\$1.10 \times 448 = \$492.80$ , le produit de la vente de toute la quantité à \$1.10 ;  $\$492.80 - \$380.80 = \$112$ , le bénéfice.

Le bénéfice peut se trouver aussi de la manière suivante :

Le prix de vente d'une verge \$1.10 — \$0.85, le prix d'achat d'une verge = \$0.25, le bénéfice sur une verge ;  $0.25 \times 448 = \$112$ , le bénéfice sur 448 verges.

176. On veut échanger 36 verges de drap valant \$2.40 la verge contre du velours valant \$3.60 la verge. Combien pourra-t-on avoir de verges de velours ?

*Solution* :— $\$2.40 \times 36 = \$86.40$ , ce que valent les 36 verges de drap ;  
 $\$86.40 \div \$3.60 = 24$  verges de velours.

177. Une fontaine donne 64 pintes d'eau par minute, une autre fontaine en donne 96 et une troisième 128. Quelle est la quantité d'eau versée par les 3 fontaines en 3 heures et 10 minutes ? (*Réponse en gallons*)

*Solution* :  $64 + 96 + 128 = 288$ , le nombre de pintes que donnent les 3 fontaines dans 1 minute ; en 3 heures il y a 180 minutes ; dans 3 heures et 10 minutes, il y a  $180 + 10 = 190$  minutes ;  $288 \times 190 = 54720$  pintes dans 3 heures et 10 minutes ;  $54720 \div 4 = 13680$  gallons.

#### PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

98. A peut faire un certain ouvrage dans une journée de 12 heures, B peut le faire dans les  $\frac{2}{3}$  d'une journée et C dans les  $\frac{3}{4}$  d'une journée. A travaille seul pendant 2 heures, alors B vient à son secours et ils travaillent ensemble pendant 3 heures, puis C leur prête son secours et ils terminent l'ouvrage ensemble. Pendant combien d'heures les trois ont-ils travaillé ensemble ?

*Solution* :—A peut faire l'ouvrage en 12 heures ; B, en  $\frac{2}{3}$  de 12 heures = 8 heures ; C, en  $\frac{3}{4}$  de 12 heures = 9 heures ;

Dans 1 heure, A fait  $\frac{1}{12}$ , B,  $\frac{1}{8}$ , C,  $\frac{1}{9}$ .

A travaille seul pendant 2 heures et avec B 3 = 5 heures en tout ; pendant ces 5 heures il fait  $\frac{1}{12} \times 5 = \frac{5}{12}$  de l'ouvrage ;

B travaillant avec A pendant 3 heures fait  $\frac{1}{8} \times 3 = \frac{3}{8}$ .

Ainsi A et B ont fait  $\frac{5}{12} + \frac{3}{8} = \frac{19}{24}$  de l'ouvrage.

Il reste à faire par A, B et C ensemble  $\frac{24}{24} - \frac{19}{24} = \frac{5}{24}$  de l'ouvrage.

Les trois travaillant ensemble font dans 1 heure  $\frac{1}{12} + \frac{1}{8} + \frac{1}{9} = \frac{23}{72}$  de l'ouvrage.

$\frac{23}{72}$  de l'ouvrage = 1 heure

$\frac{1}{72}$  " " =  $\frac{1}{23}$  d'heure

$\frac{72}{72}$  " " =  $\frac{1}{23} \times 72 = \frac{72}{23}$  d'heures

$\frac{5}{24}$  " " =  $\frac{72}{23} \times \frac{5}{24} = \frac{15}{23}$  d'heure. *Rép.*

99. A et B partent d'un même point et voyagent dans la même direction. A voyageant à raison de 24 milles par jour. Au bout de  $3\frac{1}{2}$  jours, A rebrousse chemin et parcourt une distance égale à celle parcourue par B dans le même temps, puis revenant, de nouveau, sur ses pas, il continue son voyage

et rejoint B, 14 jours après le moment du départ primitif. Quelle distance B parcourt-il par jour ?

*Solution* : A a voyagé pendant 14 jours, marchant 24 milles par jour. Il a donc parcouru  $24 \times 14 = 336$  milles. B a voyagé aussi pendant 14 jours, mais il n'a pas parcouru 336 milles, car il a toujours marché dans la même direction. S'il avait rebroussé chemin comme A et avait parcouru en revenant une distance égale à celle déjà faite en  $3\frac{1}{2}$  jours, puis était parti de nouveau dans la 1<sup>re</sup> direction, ce n'est pas 14 jours qu'il lui aurait fallu, mais  $14 + 3\frac{1}{2} + 3\frac{1}{2} = 21$  jours ; ainsi B aurait mis 21 jours à parcourir 336 milles.  $336 \div 21 = 16$ . *Rép.* 16 milles par jour.

Un entrepreneur a un ouvrage qui doit être terminé en 144 jours ; à cette fin il engage 36 hommes. A l'expiration des  $\frac{2}{9}$  du temps il s'aperçoit qu'il n'y a que  $\frac{1}{6}$  de l'ouvrage de fini. De combien faut-il augmenter le nombre d'hommes déjà à l'ouvrage pour que l'entreprise soit terminée à temps, si les hommes engagés en dernier lieu travaillent  $10\frac{2}{7}$  heures par jour, tandis que les autres ne travaillent que 8 heures ?

*Solution* :—Les  $\frac{2}{9}$  de 144 = 32 jours ;

$36 \times 32 \times 8 = 9216$ , le nombre d'heures qu'il a fallu pour faire  $\frac{1}{6}$  de l'ouvrage ;

$\frac{1}{6}$  de l'ouvrage = 9216 heures ;

Ce qui reste à faire  $\frac{5}{6}$  " " =  $9216 \times 5 = 46080$  hres.

Des 144 jours il y a déjà 32 d'écoulés ; il reste donc  $144 - 32 = 112$  jours pour terminer l'ouvrage.

$46080 \div 112 = 411\frac{3}{7}$  heures par jour.

Les 36 hommes déjà à l'ouvrage, travaillant 8 heures par jour fournissent  $36 \times 8 = 288$  heures par jour. Les nouveaux ouvriers devront fournir la différence, c'est-à-dire  $411\frac{3}{7} - 288 = 123\frac{3}{7}$  heures par jour ; comme chaque nouvel ouvrier doit travailler  $10\frac{2}{7}$  heures par jour, il faudrait en engager autant qu'il y a de fois  $10\frac{2}{7}$  heures en  $123\frac{3}{7}$  ;  $123\frac{3}{7} \div 10\frac{2}{7} = 12$ . *Rép.* 12 ouvriers.

101. Un marchand a acheté deux qualités de velours ; il en a pris 75 verges de la première qui a  $\frac{5}{4}$  de large, et il a déboursé \$750. On demande combien il a dû déboursier pour 100 verges de la seconde qualité qui a  $\frac{7}{8}$  de large, sachant que, si les qualités étaient de même largeur, le prix de la première serait égal aux  $\frac{9}{8}$  de celui de la deuxième.

*Solution* :—\$750  $\div$  75 = \$10, le prix d'une verge. En supposant les qualités semblables, la question serait :  $\frac{5}{4} = \$10$ , à quelle somme seront  $\frac{7}{8}$  ?  $\frac{5}{4} = \$10$  ;  $\frac{1}{4} = \frac{10}{5}$  et  $\frac{4}{4} = \frac{10}{5} \times 4 = \$8$ , et  $\frac{7}{8} = 8 \times \frac{7}{8} = \$7$ , le prix qu'il aurait fallu payer pour 1 verge de drap de  $\frac{7}{8}$  de large, si le drap avait été de même qualité dans les deux cas. Mais le prix du premier = \$7 ;  $\frac{1}{8} = \frac{7}{9}$  ;  $\frac{8}{8} = \frac{7}{9} \times 8 = \frac{56}{9} = \$6\frac{2}{9}$ . 100 verges coûtent  $\$6\frac{2}{9} \times 100 = \$622\frac{2}{9}$ . *Réponse.*



## RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

58. A prête \$3750 à un certain taux et \$2625 à un taux plus élevé de 2%. Si l'intérêt total est de \$307.50 ; à quel taux a-t-il prêté chaque somme ?

*Solution* : 2% de \$2625 =  $2625 \times .02 = \$52.50$ . \$52.50 = ce que la somme de \$2625 rapporte de plus que si elle avait été placée au même taux que \$3750. L'intérêt total \$307.50 — \$52.50 = \$255, intérêt que \$3750 + \$2625 = \$6375, le total des deux sommes, aurait rapporté, si les deux avaient été placées au même taux que \$3750.

$\$255 \div \$6375 = .04 = 4\%$ , le taux du premier placement ;  $4\% + 2\% = 6\%$ , le taux du deuxième placement.

59. Un marchand achète une marchandise, puis la revend avec un bénéfice qui est égal à 10% du prix d'achat.  $12\frac{1}{2}\%$  du prix de vente donnent la somme de \$17.05. Quels sont les prix d'achat et de vente ?

*Solution* :—Le prix d'achat \$1 plus 10% du prix d'achat = \$1.10, le prix de vente ; mais  $12\frac{1}{2}\%$  ou  $.12\frac{1}{2}$  du prix de vente = \$17.05 ;  $\$17.05 \div .125 = \$136.40$ , le prix de vente.

$\$136.40 \div \$1.10 = \$124$ , le prix d'achat.

60. Divisez \$5250 entre A, B et C de manière à donner  $33\frac{1}{3}\%$  de plus à B qu'à A, et  $16\frac{2}{3}\%$  de plus à C qu'à B.

*Solution* : Soient \$1 pour A et  $1.33\frac{1}{3}$  pour B. C. a  $16\frac{2}{3}\%$  de plus que B, c'est-à-dire  $\$1.33\frac{1}{3} \times 1.16\frac{2}{3} = \$1.55\frac{5}{9}$ , la part de C.

$\$1 + \$1.33\frac{1}{3} + \$1.55\frac{5}{9} = \$3.88\frac{8}{9}$ , la somme des parts des trois.

Autant de fois \$5250 contiendront  $\$3.88\frac{8}{9}$ , autant de fois \$1. sera la part d'A, autant de fois  $\$1.33\frac{1}{3}$  sera la part de B,—autant de fois  $1.55\frac{5}{9}$  sera la part de C.

$\$5250 \div \$3.88\frac{8}{9} = 1350$  fois ;

Donc la part d'A = 1350 fois \$1 = \$1350

“ “ “ de B = 1350 “  $\$1.33\frac{1}{3} = 1800$

“ “ “ “ C = 1350 “  $\$1.55\frac{5}{9} = 2100$

Total

\$5250

61. Un marchand de farine envoie à son correspondant la somme de \$5521.50, qui doit la dépenser à acheter de la farine à \$4.50 le baril après avoir déduit sa commission à  $2\frac{1}{4}\%$ . Si les frais de transport et d'assurance sont de \$60, quel prix faut-il vendre le baril de farine pour réaliser un bénéfice de 10% ?

$\$5521.50 \div 1.0225 = \$5400$ , la somme que le correspondant doit dépenser à acheter de la farine.

$\$5400 \div \$4.50 = 1200$  barils de farine.

Ces 1200 barils de farine ont coûté  $\$5521.50 + \$60. = \$5581.50$ .

$\$5581.50 + 10\%$  de bénéfice =  $5581.50 \times \$1.10 = \$6139.65$ , le prix de vente des 1200 barils.



$$6139.65 \div 1200 = \$5.12, \text{ presque.}$$

62. Deux frères possèdent un jardin qu'ils cultivent en commun et dont ils vendent le produit \$714. L'ainé y travaille 150 jours et 8 heures par jour. Le jeune 120 jours et 7 heures par jour. Quelle part de revenu revient-il à chacun ?

*Solution* :  $150 \times 8 = 1200$ , nombre d'heures de travail de l'ainé.

$120 \times 7 = 840$ , nombre d'heures de travail du plus jeune.

$1200 + 840 = 2040$ , nombre d'heures de travail des deux.

L'ainé a droit aux  $\frac{1200}{2040} = \frac{10}{17}$  de la somme entière, c'est-à-dire de \$714 = \$420.

Le plus jeune a droit aux  $\frac{840}{2040} = \frac{7}{17}$  de la somme entière, c'est-à-dire de \$714 = \$294.

63. Un entrepreneur a déboursé \$106.80 pour payer une journée de travail de 72 ouvriers, divisés en deux catégories; aux premiers il a donné \$1.60 par jour, aux autres \$1.25. On demande combien il y avait d'ouvriers en chaque catégorie ?

*Solution* :—S'il n'y avait que des ouvriers de \$1.25 la somme à payer n'aurait été que de  $\$1.25 \times 72 = \$90$ . Elle serait donc inférieure de \$106.80 — \$90. = \$16.80 à la somme qui a été payée. Mais chaque ouvrier à \$1.25 remplacé par un ouvrier à \$1.60 augmenterait la somme à payer de \$1.60 — \$1.25 = \$0.35. Il y a donc autant d'ouvriers à \$1.60, qu'il y a de fois \$0.35 en \$16.80.  $\$16.80 \div \$0.35 = 48$  ouvriers à \$1.60 et  $72 - 48 = 24$  ouvriers à \$1.25.

### PROBLEMES AGRICOLES

29. Un cultivateur a 60 poules qui pondent chacune en moyenne 168 œufs par an. Il vend les œufs \$0.18 la douzaine. Quel bénéfice retirera-t-il de ses œufs en estimant que les poules lui coûtent \$0.25 de grain par jour ?

*Solution* :  $(168 \times 60) \div 12 = 840$  douzaines d'œufs par année.  $\$0.18 \times 840 = \$151.20$ , ce que la vente des œufs rapporte.

$\$0.25 \times 365 = \$91.25$ , ce que les 60 poules coûtent par an.

$\$151.20 - \$91.25 = \$59.95$ , le bénéfice.

30. Un cultivateur qui possède un étang a fait couvrir dans une année 64 douzaines d'œufs de canes dont les  $\frac{3}{4}$  ont réussi. Il a vendu ses canards la moitié à \$0.37, le tiers à \$0.45 et le reste à \$0.40. Combien a-t-il retiré en tout ?

*Solution* : Les  $\frac{3}{4}$  de 64 douz. = 48 douz. ;  $48 \times 12 = 576$  canards.

$$\frac{1}{2} \text{ de } 576 \times \$0.37 = \$106.56$$

$$\frac{1}{3} \text{ de } 576 \times \$0.45 = 86.40$$

$$\frac{1}{6} \text{ de } 576 \times \$0.40 = 38.40$$

Ce qu'il a retiré en tout  $\$231.36$

31. Un cultivateur a 48 oies qu'il vend \$1.50 le couple. Elles lui ont fourni chacune  $\frac{3}{4}$  de livre de plumes qu'il vend \$0.50 la livre. Il a dépensé pour ses oies environ \$11.75. Quel est son bénéfice ?

*Solution* :— $48 \div 2 = 24$  couples ;  $\$1.50 \times 24 = \$36.$ , ce que rapporte la vente des oies.

$\frac{3}{4} \times 48 \times \$0.50 = \$18$ , ce que rapporte la vente des plumes.  
 $36 + \$18 - \$11.75 = \$42.25$ , le bénéfice.

### ALGÈBRE

59. Une fermière a vendu les  $\frac{5}{12}$  d'un panier d'œufs; si elle ajoutait 35 œufs à ce qui lui reste, elle en aurait un nombre qui surpasserait le nombre primitif du  $\frac{1}{6}$  de celui-ci. Combien en avait-elle ?

*Solution* : Soit  $12x$  le nombre qu'elle avait.

$$12x - \frac{5}{12} \text{ de } 12x = 12x - 5x = 7x$$

$$7x + 35 = 12x + \frac{12x}{6} = 14x$$

Transposant on a :

$$7x - 14x = -35$$

$$-7x = -35$$

$$7x = 35$$

$$x = \frac{35}{7} = 5$$

$$12x = 5 \times 12 = 60. \text{ Rép.}$$

60. Dans 80 livres d'eau salée il y a 2 livres de sel; combien faut-il ajouter de livres d'eau fraîche à ce mélange pour qu'il n'y ait plus que  $\frac{1}{6}$  de livre de sel par 10 livres d'eau salée ?

Soit  $x$  le nombre de livres.

$$\frac{80 + x}{2} = \frac{10}{\frac{1}{6}} = \frac{60}{1}$$

Multipliant par 2 on a :

$$80 + x = 120$$

Transposant on a :  $x = 120 - 80 = 40$ . Rép.

61. Un certain nombre de personnes louent une chaloupe; s'il y en avait eu 3 de plus, chacune d'elles auraient payé \$1 de moins; s'il y en avait eu 2 de moins, chacune d'elles auraient payé \$1 de plus. Combien y avait-il de personnes et combien ont-elles payé chacune ?

*Solution* :—Soient  $x$  le nombre de personnes,  $y$  ce que chaque personne doit payer et  $xy$  le loyer total.

$$(1) \dots \frac{xy}{x+3} = y-1$$

$$(2) \dots \frac{xy}{x-2} = y+1$$

Multipliant (1) par  $x+3$  et (2) par  $x-2$  on a :

$$(3) \dots xy = xy - x + 3y - 3$$

$$(4) \dots xy = xy + x - 2y - 2$$

Transposant et réduisant (3) et (4) on a :

$$(5) \quad xy - xy + x - 3y = -3, \text{ c'est-à-dire } x - 3y = -3$$

$$(6) \quad xy - xy - x + 2y = -2, \text{ c'est-à-dire } -x + 2y = -2$$

Additionnant (5) et (6) on a :

$$-y = -5$$

D'où

$$y = 5$$

Substituant la valeur de  $3y$ , c'est-à-dire 15 à  $3y$  dans (5) on a :  $x - 15 = -3$

$$\text{d'où } x = -3 + 15 = 12$$

Rép.—12 personnes et \$5.

62. Un marchand vend une pièce de drap pour \$60 et une autre qui a 5 verges



*Solution:* Trouvons d'abord la surface d'un secteur de  $60^\circ$  dans un cercle de 6 pieds de rayon.

$(6^2 \times 3.1416) \times 60/360 = 18.8496$  pieds carrés, la surface du secteur. Mais le secteur est composé du segment et d'un triangle ayant pour base la corde du segment et pour côtés le rayon du cercle.

Mais la corde d'un arc de  $60^\circ =$  toujours le rayon du cercle  $=$  dans le cas présent 6 pieds. Dans ce cas le triangle est donc équilatéral. Pour trouver la surface d'un triangle équilatéral on multiplie le carré du côté par .433013.

$6^2 \times .433013 = 15.588468$ , la surface du triangle.

$18.8496 - 15.588468 = 3.261132$ , la surface du segment.

11. On demande la surface et le volume d'un prisme rectangulaire de 5 pieds de hauteur, de 4 pieds de longueur et 3 pieds de largeur.

*Solution:* Si on appelle base du prisme le rectangle qui a pour côtés 4 pieds et 3 pieds, on aura :

$4 + 3 + 4 + 3 = 14$  pieds, périmètre de la base.

Multipliant 14, le périmètre de la base, par 5, la hauteur, on a 70 pieds carrés, la surface latérale.

$(4 + 3) \times 2 = 24$  pieds, la surface des deux bases.

70 pieds carrés la surface latérale + 24 pieds carrés la surface des bases = 94 pieds carrés la surface totale.

$4 \times 3 \times 5 = 60$  pieds cubes, le volume.

## LANGUE ANGLAISE

### ENGLISH DICTATION AND COMPOSITION

#### BURIED ALIVE

When the French army was retreating from Moscow, General Ornano, a Corsican, was severely wounded by the bursting of a Russian shell, which killed his horse. He himself was seen lying on his back, to all appearance dead, and blood was flowing from his mouth. A surgeon who happened to be passing, went up to him, felt his pulse, and declared that he was dead. Accordingly his aide-de-camp and a few soldiers began to dig a grave; but the ground was frozen so hard that they could not dig it deep enough, and they had to cover the body partly with snow.

As soon as this was over, the aide-de-camp went to report Ornano's death to Napoleon, who was much grieved when he heard it, for the young general (he was only twenty-six) was a first-rate officer and a great favorite with the Emperor, besides being a Corsican and a distant relation.

The Emperor commanded one of his orderlies to find out all about Ornano's death and how it had happened. The orderly, to make sure, had the body taken up again, and found to his astonishment that it was still warm, and the General alive. He had him covered with warm rugs and taken off to head-quarters. There, after a short time, he was brought back to life, to the great joy of all his friends and acquaintances.

OUTLINE.—1. General Ornano wounded on the retreat from Moscow.

2. He seems to be dead.

3. A surgeon declares that life is extinct.

4. His aide-de-camp and some soldiers try to dig a grave, but the ground is frozen.

5. They cover the body with snow.

6. The aide-de-camp reports his death to Napoleon.

7. The Emperor commands an orderly to find out how Ornano's death

happened.

8. The orderly lifts the body, finds it warm.

9. He has it taken off to head-quarters.

10. Ornano is brought back to life.

---

# LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

---

## REVUE MENSUELLE

---

Les élections du 6 mai dernier, en France, ont tourné à l'avantage des Francs-Maçons, qui conservent le pouvoir. Néanmoins, les catholiques et les libéraux ont fait de précieuses acquisitions dans la personne de certains députés très influents.

La Russie est à tenter l'essai du régime parlementaire. La monarchie russe survivra à la Révolution qui a failli la renverser.

Un concile de tous les évêques du Canada aura lieu d'ici à quelques mois.

Le 1er mai dernier, une procession révolutionnaire a eu lieu dans les rues de Montréal. Ce sont des Juifs, des Italiens et autres étrangers qui ont déployé impunément le drapeau rouge au sein de la métropole. Bientôt nous ne serons plus maîtres chez nous.

Un grand débat se poursuit actuellement au sein du parlement anglais au sujet de l'Instruction publique. Il y a quatre ans, le gouvernement Balfour avait amendé la loi d'Education de façon à donner satisfaction aux catholiques et aux anglicans. Mais le nouveau ministère veut changer cette loi de façon à faire perdre à l'école primaire son caractère confessionnel. Les catholiques anglais combattent vigoureusement le nouveau projet de loi.

A la dernière réunion du Comité protestant du Conseil de l'Instruction publique il a été décidé de faire la part plus large à l'enseignement du français dans les écoles protestantes de notre province.

Les Québécois ont déjà commencé l'organisation des grandes fêtes qui auront lieu à Québec en 1908, à l'occasion du 300e anniversaire de la fondation de la vieille capitale par Champlain.

---

### Le monument Laval

---

Mgr Têtu, trésorier de l'œuvre du monument Laval, recevra avec reconnaissance toutes souscriptions, même les plus modestes, que les écoles, les couvents et les collèges voudront bien lui adresser à l'Archevêché de Québec. La souscription des écoles a déjà rapporté \$250 au comité du monument: encore un peu de zèle et la contribution de notre jeunesse sera portée à \$500.

---

### Conférences pédagogiques diocésaines aux Trois-Rivières

---

Le Surintendant de l'Instruction publique nous prie d'annoncer que la convention des Institutrices du diocèse des Trois-Rivières aura lieu au monastère des Ursulines de cette ville du lundi 13 août au samedi 18.

Le programme de la Convention sera publié dans quelques semaines.



---

**Association des Institutrices catholiques de la province de Québec.**

(Section de Montréal)

---

*Avis aux Commissaires d'écoles et aux Institutrices.*

Les commissaires qui ont besoin d'institutrices pour leurs écoles pourront s'adresser « à la Trésorière du Bureau de Placement, 672 rue Berri, Montréal. »

L'inscription et l'abonnement coûtent \$1.50 pour la première année et \$1.00 pour les années subséquentes.

Les institutrices peuvent se faire inscrire et s'abonner en ne payant que la moitié de ces prix.

Les services du Bureau de Placement sont donnés gratuitement aux membres de l'Association des Institutrices catholiques.

Prière de joindre à toute demande d'informations, dix centimes en timbres-poste pour les règlements et formules.

JOSEPHINE SAMSON,  
*Présidente.*

Ste Dorothée, Laval, Qué.

---

**Association des Institutrices catholiques de la province de Québec**

(Section de Québec)

---

*Réunion générale le 3 juillet à la salle Loyala*

La réunion générale des Institutrices catholiques de la région de Québec est fixée au 3 juillet prochain. Cette réunion aura lieu à la salle Loyala, rue d'Auteuil, Québec, près de l'église des RR. PP. Jésuites.

*1<sup>ère</sup> séance* à 10 heures du matin: Délibérations et conférences pédagogiques.

*2<sup>e</sup> séance* à 2 heures de l'après-midi: Conférences pédagogiques. L'une des conférences sera donnée par un éminent religieux.

Le soir, à 7 heures, une conférence spéciale sera donnée, laquelle sera précédée et suivie de musique, chants et déclamation.—Admission gratuite pour les institutrices qui sont cordialement invitées. Les dépenses de voyage sont aux frais de chacune d'elles. Les institutrices sont priées d'adresser leur carte ou leur adresse à la Secrétaire.

M.-LSE PEPIN,  
*Institutrice.*

125, rue Ste-Marguerite, St-Roch, Québec.

---

**BIBLIOGRAPHIE**


---

NOUVELLE MÉTHODE DE LECTURE par l'image et l'ancienne épellation, par Nérée Tremblay. C'est une méthode de lecture en deux livrets approuvée par le Conseil de l'Instruction publique. En vente chez J.-A. Langlais & fils, Québec. Merci à l'auteur pour l'envoi de son ouvrage.

PETIT TRAITÉ D'HYGIÈNE par le Dr J.-G. Paradis.—Ce petit manuel est destiné à l'École primaire. Il a été recommandé aux instituteurs et aux institutrices à la dernière réunion du comité catholique. Nos remerciements à notre distingué collaborateur pour l'envoi d'une copie de son manuel.

## CORRESPONDANCES

Un INSTITUTEUR nous demande: « Doit-on admettre des enfants *en chemise et nus-pieds*, à l'école, dans un village où les gens sont à l'aise? »

RÉPONSE: *Non*. L'article 146 des R.C.C. dit: « L'instituteur doit tenir à ce que ses élèves se présentent à l'école proprement et décemment vêtus et avec les mains et le visage nets. »

Une INSTITUTRICE écrit: « Devons-nous prononcer *mé* ou *mè* dans le mois de mai? »

RÉPONSE: Quelques auteurs font prononcer *mè*. Mais, d'accord avec la prononciation en usage au Canada, le *Nouveau Larousse Illustré* fait prononcer *mé*. Il nous semble que c'est là la bonne manière de prononcer le *joli mois de mai*.

Le 5 mai dernier une autre Institutrice nous demandait « si une institutrice doit prendre congé le jour de la plantation des arbres. »

RÉPONSE: Ce congé n'est pas nommément désigné dans la loi. Mais le paragraphe 6 de l'article 3 donnent aux autorités religieuses et civiles le pouvoir de donner certain congé. D'elle-même, une institutrice ne peut donc donner congé le jour de la plantation des arbres. (Voir pour les congés le *Manuel de l'Instituteur catholique*, page 7.

## La fortune du drapeau canadien-français

Le 17 mars dernier, fête nationale des Irlandais, le Carillon-Sacré-Cœur a de nouveau flotté sur l'archevêché, à Québec, à côté des drapeaux du Pape, de l'Irlande et du Dominion. Plusieurs de ces drapeaux avaient également été arborés sur le parcours de la procession.

Aux fêtes grandioses du sacre de S. G. Mgr Bernard (Saint-Hyacinthe), le drapeau du Sacré Cœur occupait partout la place d'honneur.

En février dernier, avait lieu au monument national, à Montréal, une imposante réunion des citoyens, à laquelle assistait le gouverneur-général. Un superbe Carillon-Sacré Cœur, dit la *Patrie*, ornait la salle. Et ce journal ajoute: « Quand le soliste entonna: *Le voilà, Canadiens, le drapeau de nos pères!* un frisson patriotique parut secouer toute l'assistance. »

Il y a quelques semaines, avait lieu l'inauguration du « Monument National », à Sherbrooke, un édifice considérable destiné à une bibliothèque, à des réunions patriotiques, etc. En cette circonstance, le drapeau national des Canadiens français a été en grand honneur: deux beaux Carillon-Sacré-Cœur ornaient la salle.

La *Tribune* de Woonsocket nous apprend que le drapeau canadien-français a remporté récemment un beau triomphe à Central Falls, à l'occasion d'une séance publique.

Ah! bientôt puissions-nous, ô drapeau de nos pères!  
 Voir tous les Canadiens unis comme des frères,  
 Comme au jour du combat se serrer près de toi!  
 Puisse des souvenirs la tradition sainte,  
 En régnañt sur leur cœur, garder de toute atteinte  
 Et leur langue et leur foi!

### Vers le Lac St-Jean

RESTONS CHEZ NOUS

Les étrangers nous arrivent par milliers cette année encore. On annonce aussi une forte émigration de Juifs russes. Que les Canadiens français n'attendent donc point trop tard pour s'emparer du sol de la province de Québec, sol qui est à eux de par l'histoire et de par la justice. Les régions de colonisation ne manquent pas, certes, dans la province. Tout récemment, un visiteur écrivait ces lignes à propos de la vallée du Lac Saint-Jean, en réponse à un père de famille à la recherche d'une terre :

C'est la région du Lac Saint-Jean qui vous convient. Venez-y, vous trouverez là plus sûrement que partout ailleurs la prospérité et l'aisance. Vous qui vous proposez de quitter la terre ingrate et inféconde, où depuis longtemps vous suez et peinez en vain, suivez mon conseil. Je vous le donne sans crainte, car, non content de me fier à une propagande qui pourrait paraître intéressée, j'ai voulu par moi-même me convaincre de la fertilité d'un pays et de l'espoir qu'il peut donner.

Ma propre expérience m'a satisfait au delà de tout ce que j'avais lu ou entendu. Ici, sur les bords d'un immense lac, que nous pourrions justement appeler une petite mer, la sécheresse est peu à craindre. Des cours d'eau considérables et poissonneux fécondent la plaine et viennent en grand nombre se déverser dans le lac.

La terre recouverte d'un humus épais produit en abondance le blé, et les productions les plus variées. Les fermiers qui, après quelques années seulement de labeur, jouissent d'une heureuse aisance, nous redisent assez qu'ils n'ont pas travaillé en vain, sur cette terre productrice.

### Tableaux noirs et tableaux verts

Sous ce titre, M. l'inspecteur B. Lippens nous a communiqué une instructive correspondance reçue malheureusement trop tard pour pouvoir être publiée dans la présente livraison. M. Lippens désire faire connaître un moyen économique et commode pour se procurer de bons tableaux sur lesquels la craie prend bien et s'efface facilement. Nous publierons la lettre de M. Lippens, en entier, dans le numéro du mois de septembre.

Voici l'adresse de M. l'inspecteur Lippens: *B. Lippens, I. E., 842, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.*

### EN RECREATION

#### *La queue leuleu*

Cinq ou six joueurs ou davantage se tiennent l'un derrière l'autre par leurs habits: ce sont les moutons. A leur tête marche le berger. Le loup arrive et tâche de toucher le dernier mouton. Le berger s'efforce de lui barrer le passage en étendant les bras, tandis que de leur côté les moutons qui forment la queue se remuent à qui mieux mieux, en se portant de gauche et de droite pour échapper à sa poursuite. Si, malgré cela, le loup parvient à atteindre son but, le mouton touché devient loup et le loup remplace le berger, qui alors descend à la deuxième place. Ainsi, chacun est à son tour loup, berger et mouton.

*Remarque.*—1° Il est défendu aux joueurs de se pousser ou de se frapper; 2° Le berger seul a droit d'arrêter le loup en étendant les bras; 3° Si la chaîne vient à se rompre, le dernier mouton devient loup comme s'il avait été pris.

## Références utiles

## LIVRES DE RECOMPENSES

La Cie. J.-A. Langlais & Fils, 117 rue St-Joseph, Québec, vient de recevoir une importation considérable de *livres de prix* (92 caisses) pour être vendus d'ici à la fin de l'année scolaire. Cette importante maison a la réputation établie depuis longtemps, de garder le plus grand choix de livres de prix et livres de prières qui se donnent annuellement aux examens de fin d'année; et de les vendre à des prix défiant toute compétition. Cette grande librairie vient de publier un nouveau catalogue illustré dans lequel nous trouvons une nomenclature complète des collections qui sont classées en 54 séries de différents prix et formant en tout 110 volumes de différents formats et genres de reliures. Nous y voyons aussi des livres de prières correspondant à chaque livre de récompense, des couronnes d'examen de différents prix, des médailles *au mérite* ainsi qu'une grande variété de livres de prix et livres de prières *en langue anglaise* pour les écoles catholiques. Toute correspondance recevra une attention sérieuse et nous conseillons aux Collèges, Couvents, à MM. les Commissaires d'écoles et MM. les Secrétaires de ne pas faire d'achat avant de s'être rendu compte de ce que peut fournir cette importante librairie.

## The Standard of the World

AMEUBLEMENT  
SCOLAIRE

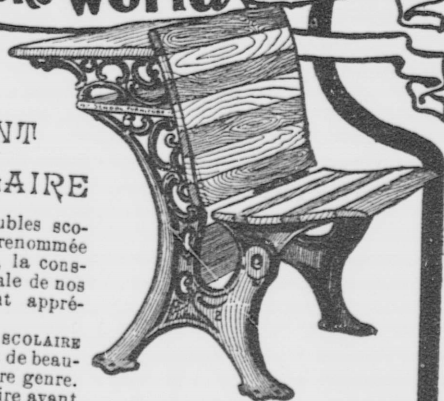
Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant

un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à *table mobile* sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour les catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School  
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.





## TABLE DES MATIÈRES

PEDAGOGIE : — Soyons à la hauteur de notre mission, C.-J. Magnan, P. 3—  
 Le vice de l'Instruction publique aux États-Unis, p. 8—De l'emploi du temps, C.-J.  
 Magnan, p. 63—Mode d'enseignement, p. 65—Du par cœur à l'école, p. 68—Hygiène  
 scolaire: ventilation, Dr J.-J. Desrochers, p. 69—La Sensibilité, résumé d'une conférence  
 de M. l'abbé N. Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, p. 80—Pro-  
 gramme de l'enseignement primaire du dessin, exposé par M. J. Paradis devant l'As-  
 sociation des Instituteurs de Montréal, p. 83—L'organisation politique et administra-  
 tive du Canada, C.-J. Magnan, p. 127—Le Père Girard, p. 130, 193—L'ancienne et la  
 nouvelle méthode d'épellation, p. 135—Conseils d'un inspecteur d'écoles, G.-E. Mar-  
 quis, pp. 162, 216, 276, 344, 391, 526, 585—L'analyse littéraire à l'école primaire, C.-J.  
 Magnan, p. 191—Des punitions corporelles, p. 197—Education morale, Frs Liénard,  
 pp. 197, 257, 343, 458, 515, 578—Réflexions d'un instituteur catholique, p. 199—L'hy-  
 giène à l'école, Dr J.-G. Paradis, pp. 209, 273, 395, 465, 524, 584—A propos d'Instruc-  
 tion publique, C.-J. Magnan, p. 255—Le droit usuel, p. 260—L'Institutrice, pp. 260,  
 328—Limoilou, Ernest Gagnon, p. 274—De l'éducation des filles, p. 331—La gram-  
 maire Larive et Fleury, p. 331—Tableau de l'histoire de la littérature canadienne,  
 l'abbé Camille Roy, pp. 336, 389, 470—L'affection dans l'éducation, l'abbé J. Guibert, p.  
 382—Une leçon qui vient de France, C.-J. Magnan, p. 386—Questions professionnelles,  
 C.-J. M., pp. 446, 447, 510—But et utilité de l'histoire naturelle, C.-J. M., p.  
 456—Une question vitale, C.-J. Magnan, p. 511—Enseignement machinal et enseigne-  
 ment raisonné, p. 513—Les formes dialectales dans la littérature canadienne, Adfutor  
 Rivard, p. 518—De la nationalisation de notre enseignement, C.-J. Magnan, p. 522—  
 Un Bureau d'éducation à Ottawa, C.-J. Magnan, p. 575—Un point d'histoire, C.-J. M.,  
 p. 580—Leçon de choses, p. 587—Le château de Candiac et la résidence de Candiac,  
 Ernest Gagnon, pp. 596, 597.

TRIBUNE PEDAGOGIQUE : — Comment il faut interroger, p. 9—Hygiène  
 à l'école, p. 9—L'éducation des jeunes filles au temps des croisades, p. 9—L'art de lire,  
 p. 147—Avantages que les enfants peuvent tirer des fables de La Fontaine, p. 147—  
 De l'enseignement de l'histoire, p. 147.

DOCUMENTS OFFICIELS : — Bureau central: pp. 49, 85, 148, 163, 288, 474,  
 595—Convention des institutrices du diocèse de Nicolet: Discours d'ouverture, Hon.  
 P.-B. de La Bruère, p. 70—Liste des diplômes accordés par le Bureau central en 1905:  
 Élémentaires, p. 85; Modèles, p. 148; Académiques, p. 148—Comité catholique du  
 Conseil de l'Instruction publique:—Procès-verbaux des délibérations: Septembre 1905,  
 p. 91; Janvier 1906, p. 383; Mai 1906, p. 589—Arrêtés ministériels concernant les pri-  
 mes aux instituteurs, aux institutrices et aux municipalités scolaires, p. 319—Rapport  
 du Surintendant de l'Instruction publique, p. 447—Circulaire du Surintendant  
 de l'Instruction publique aux Inspecteurs d'écoles, p. 527—Rapport de la Commission  
 administrative du Fonds de pension, p. 592—Conférences pédagogiques diocésaines  
 des Trois-Rivières, p. 631.

DOCUMENTS SCOLAIRES : — Association des instituteurs catholiques de Qué-  
 bec, pp. 21, 144, 409—Association des instituteurs catholiques de Mont-  
 réal, pp. 10, 403—Association des institutrices catholiques de Québec, pp.



122, 296, 507, 631—Association des institutrices de Montréal, p. 630—Distribution des prix et des diplômes aux élèves des écoles normales: École normale Laval, p. 15—École normale Jacques-Cartier, p. 19—Convention des institutrices de Nicolet, pp. 50, 70, 73, 136, 140, 201, 200, 322, 396, 401, 460—Conférence sur l'enseignement du catéchisme, *l'abbé Ed. Baril*, pp. 73, 136—Vœux de l'Association des Inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec, p. 77—L'enseignement intuitif à l'école primaire, (conférence donnée à Nicolet) *M. N. Tremblay*, p. 140—La carrière de l'instituteur, conférence donnée par *M. S.-E. Dorion*, p. 141—Conférence de *M. G.-E. Marquis* sur l'Enseignement de la grammaire, p. 201—Comment enseigner l'Arithmétique, conférence de *M. J.-P. Thibault*, pp. 290, 333, 396—Les difficultés que rencontrent les institutrices au début de l'année scolaire (conférence), *C.-J. Magnan*, pp. 322, 401, 460—Discours de S. G. Mgr Bruchési devant l'Association des Instituteurs de Montréal, p. 407—Les filles de la Vénérable Marguerite Bourgeois chez le Pape, *l'abbé E.-J. Auclair*, p. 469.

METHODOLOGIE :—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, pp. 24, 95, 157, 222, 277, 346, 411, 476, 529, 598—Arithmetic, *J. Ahern*, pp. 26, 97, 159, 224, 279, 348, 478, 531, 600—Histoire du Canada (Causeries), *C.-J. M.*, pp. 30, 99, 154, 213, 281, 351, 413, 532, 602—Histoire de l'Église, pp. 32, 218, 417, 535—Compositions d'élèves, pp. 101, 102, 103, 541—Analyse littéraire, pp. 219, 287, 353—Histoire naturelle (Leçons de choses): Le Règne végétal, pp. 480, 542, 606—Instruction civique: Organisation ecclésiastique au Canada, p. 481, 537—Lecture historique: Papineau, p. 535—L'enseignement de l'anglais aux écoles du soir, *G.-E. Marquis*, p. 538.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE :—INSTRUCTION RELIGIEUSE, pp. 33, 104, 164, 229, 164, 229, 297 355, 418, 483, 544, 607.

LANGUE FRANÇAISE: Cours Élémentaire, pp. 33, 104, 298, 355, 418, 483, 544, 608;—Cours Moyen, pp. 34, 106, 166, 231, 299, 357, 420, 485, 546, 610—Cours Supérieur, pp. 37, 108, 168, 233, 301, 359, 423, 487, 551, 614.

Enseignement anti-alcoolique, pp. 40, 112, 173, 237, 363, 428, 492, 557, 620.

MATHÉMATIQUES: Arithmétique, pp. 40, 113, 173, 237, 304, 365, 429, 494, 559, 621—Problèmes agricoles, pp. 47, 118, 180, 309, 373, 435, 501, 564, 625—Algèbre, pp. 48, 181, 310, 374, 436, 502, 565—Géométrie, pp. 118, 311, 437, 503, 627.

Langue anglaise, pp. 120, 312, 375, 438, 504, 628.

Hygiène, pp. 493, 558.

DIVERS :—« L'Enseignement Primaire », p. 2—Pensées pédagogiques, pp. 2, 190, 439, 512—Petites chroniques des commissions scolaires, pp. 5, 134, 272, 393, 517.

Nominations, pp. 8, 58, 118, 574—Le nouveau programme d'études, pp. 51, 65—Le futur évêque de Saint-Hyacinthe, p. 58—Convention des inspecteurs d'écoles, p. 59—Le drapeau national, p. 59—Nouveautés pédagogiques, p. 62—Conseils professionnels, p. 62, 126, 190—Une œuvre pédagogique, p. 126—Nouveaux collaborateurs, p. 163—Notions d'histoire littéraire, p. 196—La distribution des prix le 24 juin, p. 197, 574—Une page d'histoire: Etablissement du couvent des Sœurs de la Congrégation à Sainte-Famille, p. 210—Notions de sciences naturelles, p. 218, 286, 354—Anglicismes, pp. 228, 332—Bonne et heureuse année, p. 254—Étudiions, p. 254—Lettres brésiliennes, *P.-B. de Boucherville*, p. 262—Le Colon et l'École, (conférence) *C.-J. Magnan*, p. 264—L'Instruction publique au congrès de Saint-Jérôme, p. 270—Le programme scolaire du premier ministre, p. 271—Une nouvelle école normale, p. 273—Des leçons

de droit à Montréal, p. 295—Primes aux institutrices, p. 312—Poids des graminées, p. 312—Quelques pensées sur l'Éducation, p. 318—M. J.-O. Cassegrain, p. 382—Témoignage flatteur, p. 527—« Mon Premier Livre », pp. 527, 574—Notes diverses, p. 574—Feu M. le chanoine Trépanier, pp. 442, 583—Errata, p. 606.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Revue mensuelle, pp. 52, 121, 250, 314, 378, 440, 505, 569, 629—Chronique scolaire, pp. 55, 122, 186, 248, 313, 379—Notre 29e année, p. 121—Merci à nos correspondants, p. 121—Manoir de Limoilou, p. 123—Aux prières, 58, 122, 185, 247, 315, 441, 507, 571—Bibliographie, pp. 59, 62, 123, 126, 249, 376, 443, 505, 571, 630—Les feuilles, p. 183—Condition des instituteurs en France, p. 183—L'horticulture à l'école, *O.-E. Dalairé*, p. 184—Nouvel inspecteur, p. 185—Vers le Lac St-Jean, p. 185—Petites notes, p. 186—En récréation, p. 187—En garde! p. 246—Errata au « Manuel de l'Instituteur catholique », p. 246—Pie X et le catéchisme, p. 247—Récréation littéraire, p. 251—Réflexions sur le 1er de l'An, p. 313—Correspondances, pp. 313, 443, 565, 630—Ne tournons pas le dos au passé, p. 315—Les enfants ne doivent pas tutoyer leurs parents, p. 376—« L'Enseignement Primaire », p. 439—Pour les écoles primaires, 507—Pie X et la loi de séparation, p. 566—Une communauté intéressante: les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, p. 567—Une institution utile, p. 568—La fortune d. drapeau canadien-français, pp. 570, 632—Tableaux noirs et tableaux verts, p. 631—En récréation, p. 633—Le monument Laval, p. 629.

ILLUSTRATIONS:—C.-S. Cherrier, n. 1—Marguerite Bourgeois, p. 30—A. N. Morin, p. 61—Le sceau des écoles catholiques de la province de Québec, p. 84—Daulard, p. 100—L'ivrogne, p. 112—Manoir de Jacques Cartier à Limoilou, p. 123—Pierre Boucher, p. 125—Maisonneuve, p. 154—Mort du P. Garnier, p. 155—Le Fort de Montréal, p. 156—Le monument de Maisonneuve, p. 189—Un castor, p. 200—Une Sœur de la Cong. N.-D., p. 210—Talon, p. 213—Frontenac, 214—Jolliet et Marquette, p. 215—Combats navals de d'Iberville, p. 216—Pie X, p. 247—Le P. Brébeuf, p. 253—L'Enfant Jésus, p. 275—Montcalm, p. 283—Wolfe, p. 284—La citadelle de Québec, p. 284—Le chevalier de Lévis, p. 285—Ruines de la maison où fut signée la Capitulation de 1760, p. 285—J.-J. Olier, p. 317—La Tour des Trois-Rivières, p. 335—Lord Dorchester, p. 452—Le lac St-Pierre, p. 354—L'ivrogne, p. 362—Monument Jacques-Cartier, p. 381—Sir George Prévost, p. 415—Mer Plessis, p. 415—Salaberry, p. 416—Le monument Montcalm-Wolfe, p. 445—Les tours du fort de la Montagne, p. 469—D'Iberville, p. 509—Un navet, p. 542—Un chou, p. 547—Le drapeau national, p. 570—Mgr de Laval en visite pastorale, p. 573—Le château de Candiac, en France, p. 596—Résidence Candiac, à Québec, p. 597—Coupe d'une branche d'arbre, p. 607.

